

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 766

19 mars 2015

SOMMAIRE

Abel Services Sàrl	36724	Dal Barbieri Sàrl	36723
AGC Immobilière S.à r.l.	36724	Dashabo S.A.	36768
AGC Immobilière S.à r.l.	36724	Digital Services LII S.à r.l.	36731
AKUBE International S.à r.l.	36723	Domaine Alice Hartmann S.A.	36768
Andelle SA, SPF	36725	Falcon ME SPV SCA	36768
Anosoc S.A., SPF	36725	Fortilux S.A.	36722
Antim International	36725	GE Financing (Luxembourg) S.à r.l.	36759
Azard Management SPF	36729	Laguna S.A., SPF	36768
Babcock & Brown European Investments S.à.r.l.	36722	MCCI S.à r.l.	36727
Beck Property S.à r.l.	36729	NJCM International SA	36727
Beihold Investments S.à r.l.	36722	Obermaat Multi Asset Fonds	36726
Berger Bau S.à r.l.	36729	OBG Lux SA	36725
Bonnier Luxembourg Sàrl	36724	OCM Luxembourg Unicity Intermediate Holdings S.à r.l.	36726
Bousval S.A.	36730	Oliver Holdings S.A.	36726
Breakthrough S.A.	36730	Portimaolux Soparfi S.A.	36726
Bronx S.à.r.l.	36730	Portimaolux Soparfi S.A.	36726
Bureau d'Assurances et de Placements Fa- ber - Van Dyck Senc	36730	REB Investments S.A.	36728
CGI Luxembourg SA	36763	REB Investments S.A.	36728
CGP Investments S.à r.l.	36756	Red Fox S.A.	36728
CIC Luxembourg	36723	Ripiero Company S.à r.l.	36751
CN Corporate S.à r.l.	36765	R.P.A., Realis Promotion et Agence Immo- bilière, S.A.	36727
Coiffure Cap'Act S.à r.l.	36723	St. Jude Medical Luxembourg Holdings NT S.à r.l.	36741
Coiffure M S.à.r.l.	36723	Totum S.C	36746
Compagnie Financière des Transports In- ternationaux S.A.	36728		

Babcock & Brown European Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.150.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 109.507.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales conclue et signée en date du 19 décembre 2014 que:

B&B MH3 Co Limited, une société à responsabilité limitée de droit de malte, ayant son siège social à 171 Old Bakery Street, Valletta, Malta, immatriculée auprès du Malta Registry of Companies sous le numéro C 36861, a cédé l'intégralité des 203.000 parts sociales qu'il détenait dans le capital social de la société à Babcock & Brown Investment Holdings Pty Ltd, une responsabilité limitée de droit australien, ayant son siège social à 12/680 George Street, Sydney NSW 2000, (Australie), immatriculée auprès du Australian Securities and Investments Commission sous le numéro 110 013 851.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2015.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2015024045/19.

(150027742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Beihold Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 170.389.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance et par l'associé unique en date du 24 octobre 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

2. Monsieur Jonathan MIGNON a démissionné de son mandat de gérant.

3. Madame Karoline WILLOT, administrateur de sociétés, née à Uccle (Belgique), le 11 janvier 1983, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été nommée gérante pour une durée indéterminée.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de M. Han DE GRAAF et Mme Valérie PECHON, gérants, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 11 février 2015.

*Pour extrait et avis sincères et conformes
Pour Beihold Investments S.à r.l.
Un mandataire*

Référence de publication: 2015024053/19.

(150028017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Fortilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 30.833.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} octobre 2014

La cooptation de Madame Chloé GAUBERT-GUILLET, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société DMC S.à r.l, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

*Certifié sincère et conforme
FORTILUX S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015025016/16.

(150028173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Coiffure Cap'Act S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 9, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024135/9.

(150027446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Coiffure M S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4531 Obercorn, 180A, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024136/9.

(150027445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Dal Barbieri Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4753 Pétange, 7, place de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 176.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024153/9.

(150027442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

CIC Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024126/9.

(150027971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

AKUBE International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 32, Op der Heed.

R.C.S. Luxembourg B 177.460.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2014

Résolution prise par les associés

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Michel Thil, avec adresse professionnelle au L-1747 Luxembourg, 32 Op der Heed, en qualité de gérant au 31 octobre 2014.

Nomination de Monsieur Laurent Wauenzell, comme gérant en remplacement de Monsieur Michel Thil au 31 octobre 2014, avec adresse professionnelle au L-1747 Luxembourg, 32 Op der Heed.

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant épuisés et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé ce jour en trois exemplaires originaux par les membres du conseil.

Référence de publication: 2015024746/18.

(150028705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Bonnier Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 57.013.

—
RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte reçu par son ministère pour compte de la société à responsabilité limitée "Bonnier Luxembourg S.à r.l. ", établie et ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 57013, en date du 3 septembre 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 septembre 2014, relation: LAC/2014/41460, déposé en date du 20 octobre 2014 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L140185325, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3457 du 19 novembre 2014,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur de frappe:

Il Y LIEU DE supprimer l'article 16 dans la version anglaise et de renuméroter les anciens articles 17 et 18 qui deviendront les articles 16 et 17.

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 05 février 2015. Relation: 2LAC/2015/2626. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Yvette THILL.

Luxembourg, le 4 février 2015.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015024787/24.

(150028740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Abel Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1364 Luxembourg, 30, rue de Crécy.

R.C.S. Luxembourg B 151.138.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015024737/10.

(150028507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

AGC Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 145.032.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015024739/10.

(150028556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

AGC Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 145.032.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015024740/10.

(150028566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Anosoc S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 46.107.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 5 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer Crédit Agricole Luxembourg Conseil S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B - 81.933 dépositaire des titres au porteur de la Société conformément au disposition de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des titres au porteur.

Pour la Société

Référence de publication: 2015024760/12.

(150028548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Andelle SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 142.208.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10.07.2014

Cinquième résolution:

L'Actionnaire Unique décide le transfert du siège social de la société avec effet immédiat du 11 A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANDELLE SA, SPF

Société Anonyme - Société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2015024758/14.

(150029206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Antim International, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 121.218.

—
Extrait des décisions de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 8 décembre 2014

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'accepter la démission de Kohnen & Associates S.à. r.l. de ses fonctions de Commissaire aux comptes.
- de nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la Société, DATA GRAPHIC S.A., 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg (Luxembourg) jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015024761/17.

(150029022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

OBG Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Mondorf-les-Bains, 20, Z.A.E. Le Triangle Vert.
R.C.S. Luxembourg B 116.239.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015024511/11.

(150028040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

OCM Luxembourg Unicity Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.516.

—

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 9 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec, Mme Figen Eren et M. Sava Savov avec effet du 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Unicity Intermediate Holdings Sàrl

Référence de publication: 2015024516/12.

(150027589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Obermaat Multi Asset Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 177.662.

—

Der Jahresabschluss vom 30. September 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OBERMAAT MULTI ASSET FONDS

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015024510/12.

(150027953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Oliver Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 22.053.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OLIVER HOLDINGS S.A.

Référence de publication: 2015024520/10.

(150027206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Portimaolux Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7360 Helmdange, 18, rue de Helmdange.

R.C.S. Luxembourg B 148.739.

—

Der Jahresabschluss vom 01.01.2011 - 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024546/10.

(150027581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Portimaolux Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7360 Helmdange, 18, rue de Helmdange.

R.C.S. Luxembourg B 148.739.

—

Der Jahresabschluss vom 01.01.2012 - 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024545/10.

(150027580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

NJCM International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 96.887.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015024498/10.

(150027795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

MCCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 186.209.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 29 décembre 2014 entre:

- VB (Joburg) Limited, une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 10 Lower Grosvenor Place, SW1W 0EN Londres, Royaume-Uni, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles, sous le numéro 7990155,

Et,

- Monsieur Maurizio Bianco, né le 9 août 1961 à Turin, Italie, résidant à Via Pisacane 35, 20129 Milan, Italie, que les trois mille cinq cent quarante-deux (3.542) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, ont été transférées par VB (Joburg) Limited, susnommée, à Monsieur Maurizio Bianco, prénommé.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

DUNE LUX S.à r.l.	3.542 parts sociales
C ONE LUX S.à r.l.	3.542 parts sociales
Monsieur Maurizio Bianco	3.542 parts sociales
Madame Giovanna Voltolina	625 parts sociales
Monsieur Anthony Baudouin	500 parts sociales
Monsieur Benjamin Pitoun	125 parts sociales
Monsieur Matthew James	500 parts sociales
Monsieur Frédérique Lenoble	125 parts sociales
Total	<u>12.501 parts sociales</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 février 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2015024464/35.

(150027990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

R.P.A., Realis Promotion et Agence Immobilière, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 72.437.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024556/9.

(150027461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

REB Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 183.092.

Les comptes annuels au 31-12-14 ont été déposés dans leur version abrégée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11-02-15.

Un mandataire

Référence de publication: 2015024563/12.

(150027612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Red Fox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 89.273.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 27 novembre 2014

Le mandat du commissaire aux comptes Kohnen & Associés S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B114190, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté est renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RED FOX S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015024564/15.

(150027922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

REB Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 183.092.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 11 février 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015024562/12.

(150027525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

C.F.T.I., Compagnie Financière des Transports Internationaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 47.697.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 29/01/2015 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide de désigner la société d'expertises comptables ATTC SA, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 16.441, en tant que dépositaire des certificats représentatifs d'actions au porteur émis par la société.

Pour copie conforme

Jean Bernard Zeimet / @conseils S.à R.L.

- / Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015024838/15.

(150028836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Berger Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 20, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 83.456.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 24 avril 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée BERGER BAU, S.à r.l, dont le siège social à L-5550 Remich, 20, rue de Macher, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Jonathan BURGER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 15 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2015024799/21.

(150028629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Beck Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.099.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 janvier 2015

1. Mme Katia CAMBON a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.
2. Mlle Virginie GUILLAUME a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.
3. M. Julien NAZEYROLLAS, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 19 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
4. Mme Mariateresa BATTAGLIA, administrateur de sociétés, née à Cropani (Italie), le 1^{er} janvier 1963, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Beck Property S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015024781/21.

(150029248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Azard Management SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 183.253.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 30 janvier 2015 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide de désigner la société EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES (en abrégé PARFININDUS), 24, rue saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, RCS Luxembourg B 56.469, en tant que dépositaire des certificats représentatifs d'actions au porteur émis au nom de la société.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015024776/12.

(150028091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Bousval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.844.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 11 février 2015 que (i) Mme Carine Reuter-Bonert, (ii) M. Dominique Maqua et (iii) M. Jean-Hugues Antoine ont été révoqués de leur fonction respective d'administrateur de la Société, avec effet au 11 février 2015 et que les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société avec effet au 11 février 2015 et pour une durée de six ans:

- M. Faisel Gergab, né à Tripoli, Libye, le 14 août 1974, ayant son adresse professionnelle au 77 Shipman Road, Leicester LE3 2YB, Royaume-Uni;

- Mme Nahed Shubar, né à Tripoli, Libye, le 23 juillet 1971, ayant son adresse professionnelle à Triq Il-Falkun, Kappara, SGN 4341, Malte; et

- M. Nicholas Procopenko, né à Santa Rosa, Etats-Unis d'Amérique, le 10 avril 1981, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg

Il résulte de ces mêmes décisions que le siège social de la Société a été transféré du 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg avec effet au 11 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Bousval S.A.

Référence de publication: 2015024804/23.

(150027975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Breakthrough S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 173.715.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 30 décembre 2014 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide de désigner la société EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES (en abrégé PARFININDUS), 24, rue saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, RCS Luxembourg B 56.469, en tant que dépositaire des certificats représentatifs d'actions au porteur émis au nom de la société.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015024807/12.

(150028089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Bronx S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 56.311.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015024810/10.

(150029167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Bureau d'Assurances et de Placements Faber - Van Dyck Senc, Société en nom collectif.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 5, avenue Salentiny.

R.C.S. Luxembourg B 101.774.

Les comptes annuels au 30 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024812/9.

(150028450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Digital Services LII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 194.442.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of January,

Before us Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Rocket Internet AG, a stock corporation (Aktiengesellschaft) existing under the laws of Germany with its statutory seat in Berlin, Germany, registered with the commercial register (Handelsregister) at the local court of Charlottenburg (Amtsgericht Charlottenburg), Germany, under no. HRB 159634 B, having its business address at Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Germany;

here represented by Julien De Mayer, legal counsel, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Berlin on 19 January 2015.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Digital Services LII S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in view of its realisation by sale, exchange or otherwise.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at fifteen thousand euro (EUR 15,000), represented by fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter,

decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

14.3 The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two (2) different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant shareholders resolutions and the managers be identified with respect to the class they belong.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote. In the event where the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), such minutes shall be signed by one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), such copies or excerpts shall be signed by one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation).

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers; in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the Company will only be validly bound by the joint signatures of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation) or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The fifteen thousand (15,000) shares issued have been subscribed by Rocket Internet AG, aforementioned, for the price of fifteen thousand euro (EUR 15,000).

The shares so subscribed are fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) is entirely allocated to the share capital.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on commercial companies have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as class A manager of the Company for an unlimited term:

- Mr Christian Senitz, born in Aschersleben, Germany, on 27 January 1978, professionally residing at Johannisstrasse 20, D-10117 Berlin.

The following persons are appointed as class B managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr Ulrich Binninger, born in Trier, Germany, on 30 August 1966, professionally residing at 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen, Luxembourg;

- Mr Julien De Mayer, born in Etterbeek, Belgium on 9 April 1982, professionally residing at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Any one manager of the Company, regardless of his category, is authorized to sign solely, on behalf of the sole shareholder, the shareholders register of the Company that will be created upon incorporation of the Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a German translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am dreiundzwanzigsten Januar.

Vor uns, Cosita Delvaux, Notar mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCIENEN:

Rocket Internet AG, eine Aktiengesellschaft bestehend unter deutschem Recht, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg, Deutschland unter der Nummer HRB 159634 B, mit Sitz in Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Deutschland.

hier vertreten durch Julien De Mayer, legal counsel, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 19 Januar 2015, ausgestellt in Berlin.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar ne varietur paraphiert wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partei hat den amtierenden Notar ersucht, die Gründung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) zu beurkunden, welche sie mit der folgenden Satzung gründen möchte:

A. Name - Zweck - Dauer - Sitz

Art. 1. Name - Rechtsform. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen Digital Services LII S.à r.l. (die "Gesellschaft"), welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“) und dieser Satzung unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft.

2.1 Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form und die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf deren Verwertung durch Verkauf, Tausch oder auf sonstige Art.

2.2 Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Kredite gewähren oder diese auf jede andere Weise unterstützen.

2.3 Die Gesellschaft kann, außer im Wege eines öffentlichen Angebotes, in jeder Form Gelder aufbringen, insbesondere durch Aufnahme von Darlehen in jeglicher Form oder mittels Ausgabe aller Arten von Anleihen, Wertpapieren und Schuldtiteln, Schuldverschreibungen, Obligationen und generell jeglicher Form von Schuldscheine bzw. Wertpapieren.

2.4 Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher, industrieller und finanzieller Natur vornehmen sowie solche, welche das geistige Eigentum betreffen oder im Zusammenhang mit Grundeigentum stehen und die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen.

Art. 3. Dauer.

3.1 Die Gesellschaft wird für unbegrenzte Dauer gegründet.

3.2 Sie kann jederzeit und ohne Begründung durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Art und Weise gefasst wird.

Art. 4. Sitz.

4.1 Der Sitz der Gesellschaft ist in Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

4.2 Innerhalb derselben Gemeinde kann der Gesellschaftssitz durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer verlegt werden. Durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Art und Weise gefasst wird, kann er in jede andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

4.3 Zweigniederlassungen oder andere Geschäftsstellen können durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland errichtet werden.

4.4 Sollte der Rat der Geschäftsführer entscheiden, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Aktivitäten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz bis zur endgültigen Beendigung dieser

außergewöhnlichen Umstände vorübergehend ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keine Auswirkungen auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz vorübergehender Verlegung des Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt fünfzehntausend Euro (EUR 15.000) aufgeteilt in fünfzehntausend (15.000) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1) pro Anteil.

5.2 Das Gesellschaftskapital kann durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Art und Weise gefasst wird, erhöht oder herabgesetzt werden.

5.3 Die Gesellschaft kann ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

Art. 6 Anteile.

6.1 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft ist in Anteile mit jeweils dem gleichen Nominalwert aufgeteilt.

6.2 Die Anteile der Gesellschaft sind Namensanteile.

6.3 Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben, wobei deren Anzahl vierzig (40) nicht überschreiten darf.

6.4 Die Gesellschaft wird weder durch den Tod, die Geschäftsunfähigkeit, die Auflösung, den Konkurs, die Insolvenz oder ein vergleichbares, einen Gesellschafter betreffendes Ereignis, aufgelöst.

Art. 7. Anteilsregister - Übertragung von Anteilen.

7.1 Am Sitz der Gesellschaft wird ein Anteilsregister geführt, welches von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann. Dieses Anteilsregister enthält alle vom Gesetz von 1915 vorgeschriebenen Informationen. Auf Ersuchen und auf Kosten des betreffenden Gesellschafters kann die Gesellschaft Zertifikate über die Eintragung ausgeben.

7.2 Die Gesellschaft erkennt lediglich einen Inhaber pro Anteil an. Sofern ein Anteil von mehreren Personen gehalten wird, müssen diese eine einzelne Person benennen, welche sie im Verhältnis zur Gesellschaft vertritt. Die Gesellschaft ist berechtigt, die Ausübung aller Rechte im Zusammenhang mit einem derartigen Anteil auszusetzen, bis eine Person als Vertreter der Inhaber gegenüber der Gesellschaft bezeichnet worden ist.

7.3 Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.

7.4 Inter vivos dürfen die Anteile neuen Gesellschaftern nur vorbehaltlich der Zustimmung von Gesellschaftern mit einer Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals übertragen werden.

7.5 Jede Übertragung von Anteilen wird gegenüber der Gesellschaft und Dritten gemäß Artikel 1690 des Code Civil wirksam, nachdem die Gesellschaft von der Übertragung in Kenntnis gesetzt wurde oder der Übertragung zugestimmt hat.

7.6 Im Todesfall dürfen die Anteile des verstorbenen Gesellschafters an neue Gesellschafter nur mit Zustimmung von Gesellschaftern mit einer Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals übertragen werden. Eine derartige Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile an Eltern, Nachkommen oder den/die überlebende/n Ehepartner/in übertragen werden oder jedem anderem gesetzlichen Erben des verstorbenen Gesellschafters.

C. Entscheidungen der Gesellschafter

Art. 8. Gemeinsame Entscheidungen der Gesellschafter.

8.1 Die Gesellschafterversammlung ist mit allen Rechten ausgestattet, welche ihr durch das Gesetz und diese Satzung übertragen wurden.

8.2 Jeder Gesellschafter darf unabhängig von der Anzahl seiner Anteile an gemeinsamen Entscheidungen teilnehmen.

8.3 Falls und solange die Gesellschaft nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, dürfen gemeinsame Entscheidungen, welche ansonsten der Gesellschafterversammlung vorbehalten wären, schriftlich gefasst werden. In diesem Fall erhält jeder Gesellschafter den Text der Beschlüsse oder Entscheidungen in ausformulierter Form und übt sein Stimmrecht schriftlich aus.

8.4 Im Falle eines Alleingesellschafters übt dieser die Befugnisse der Gesellschafterversammlung nach den Vorschriften des Abschnitts XII des Gesetzes von 1915 und dieser Satzung aus. In diesem Fall ist jeder Bezug auf die „Gesellschafterversammlung“ in der vorliegenden Satzung als Bezug auf den Alleingesellschafter, je nach Zusammenhang und soweit anwendbar, zu verstehen und die Befugnisse der Gesellschafterversammlung werden vom Alleingesellschafter ausgeübt.

Art. 9. Gesellschafterversammlung. Falls die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, muss jährlich innerhalb von sechs (6) Monaten vor dem Ende des Geschäftsjahres mindestens eine Gesellschafterversammlung in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen Ort abgehalten werden, wie in der Einberufungsbekanntmachung zu dieser Versammlung genauer bestimmt. Andere Gesellschafterversammlungen finden an dem Ort und zu der Zeit statt, welcher in der entsprechenden Einberufungsbekanntmachung genauer bestimmt werden. Falls alle Gesellschafter in einer Versammlung anwesend oder vertreten sind und auf sämtliche Einberufungsformalitäten verzichtet haben, kann die Gesellschafterversammlung auch ohne vorherige Ankündigung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

Art. 10. Quorum und Abstimmung.

10.1 Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Anteile hält.

10.2 Vorbehaltlich anderer Regelungen dieser Satzung oder des Gesetzes, die ein höheres Mehrheitsverhältnis vorsehen, bedürfen gemeinsame Entscheidungen der Gesellschafter der Zustimmung von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten. Falls diese Mehrheit in einer ersten Gesellschafterversammlung oder einer ersten schriftlichen Konsultation der Gesellschafter nicht erreicht wird, können die Anteilseigner ein weiteres Mal mit derselben Tagesordnung einberufen werden oder per Einschreiben dieselben schriftlichen Beschlussvorschläge erhalten und Entscheidungen werden wirksam mit der Mehrheit der wirksam abgegebenen Stimmen gefasst, unabhängig vom Anteil des durch sie vertretenen Gesellschaftskapitals.

Art. 11. Änderung der Nationalität. Die Gesellschafter können die Nationalität der Gesellschaft nur einstimmig ändern.

Art. 12. Änderung der Satzung. Eine Änderung der Satzung erfordert die Zustimmung (i) einer Mehrheit der Gesellschafter, die mindestens (ii) eine Mehrheit von drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertritt.

D. Geschäftsführung

Art. 13. Befugnisse des alleinigen Geschäftsführers - Zusammensetzung und Befugnisse des Rates der Geschäftsführer.

13.1 Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet. Falls die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, bilden diese einen Rat der Geschäftsführer.

13.2 Falls die Gesellschaft von einem einzelnen Geschäftsführer geleitet wird und soweit der Begriff „alleiniger Geschäftsführer“ nicht ausdrücklich verwendet wird, ist jeder Verweis in dieser Satzung auf den „Rat der Geschäftsführer“ als Verweis auf den „alleinigen Geschäftsführer“ auszulegen.

13.3 Der Rat der Geschäftsführer verfügt über die weitestgehenden Befugnisse im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind, mit Ausnahme der durch das Gesetz von 1915 oder durch diese Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Befugnisse.

Art. 14. Ernennung, Abberufung und Amtszeit von Geschäftsführern.

14.1 Der bzw. die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafterversammlung ernannt, welche ihre Bezüge und Amtszeit festlegt.

14.2 Geschäftsführer können jederzeit und ohne Grund durch einen Beschluss von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, ernannt oder abberufen werden.

14.3 Die Gesellschafterversammlung kann die Ernennung von Geschäftsführern zwei (2) unterschiedlicher Kategorien beschließen, nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B. Eine solche Klassifizierung der Geschäftsführer muss ordnungsgemäß im Protokoll der betreffenden Gesellschafterbeschlüsse festgehalten und die Geschäftsführer der Kategorie, der sie angehören, zugeordnet werden.

Art. 15. Vakanz einer Geschäftsführerstelle.

15.1 Scheidet ein Geschäftsführer durch Tod, Geschäftsunfähigkeit, Insolvenz, Rücktritt oder aus einem anderen Grund aus seinem Amt aus, so kann die unbesetzte Stelle durch die übrigen Geschäftsführer vorübergehend für einen die ursprüngliche Amtszeit nicht überschreitenden Zeitraum bis zur nächsten Gesellschafterversammlung ausgefüllt werden, welche im Einklang mit den anwendbaren gesetzlichen Vorschriften über die endgültige Ernennung entscheidet.

15.2 Für den Fall, dass der alleinige Geschäftsführer aus seinem Amt ausscheidet, muss die frei gewordene Stelle unverzüglich durch die Gesellschafterversammlung neu besetzt werden.

Art. 16. Einladung zu Sitzungen des Rates der Geschäftsführer.

16.1 Der Rat der Geschäftsführer versammelt sich auf Einberufung eines beliebigen Geschäftsführers. Die Sitzungen des Rates der Geschäftsführer finden, soweit in der Einladung nichts anderes bestimmt ist, am Sitz der Gesellschaft statt.

16.2 Die Geschäftsführer werden mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung anberaumten Zeitpunkt zu jeder Sitzung des Rates der Geschäftsführer schriftlich geladen, außer in dringenden Fällen, wobei die Gründe der Dringlichkeit in der Einladung zu bezeichnen sind. Eine solche Einladung kann unterbleiben, falls alle Geschäftsführer schriftlich, per Faxschreiben, E-Mail oder mittels eines vergleichbaren Kommunikationsmittels ihre Zustimmung abgegeben haben, wobei eine Kopie eines solchen unterzeichneten Dokuments ein hinreichender Nachweis ist. Eine Einladung zu Sitzungen des Rates der Geschäftsführer ist nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort in einem vorausgehenden Beschluss des Rates der Geschäftsführer bestimmt worden sind, welcher allen Geschäftsführern übermittelt wurde.

16.3 Eine Einladung ist nicht erforderlich, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und diese alle Einladungsvoraussetzungen abbedingen oder im Fall von schriftlichen Umlaufbeschlüssen, wenn alle Mitglieder des Rates der Geschäftsführer diesen zugestimmt und diese unterzeichnen.

Art. 17. Durchführung von Sitzungen des Rates der Geschäftsführer.

17.1 Der Rat der Geschäftsführer kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden auswählen. Der Rat der Geschäftsführer kann auch einen Schriftführer ernennen, der nicht notwendigerweise selbst ein Geschäftsführer sein muss und der für die Protokollführung der Sitzungen des Rates der Geschäftsführer verantwortlich ist.

17.2 Sitzungen des Rates der Geschäftsführer werden, falls vorhanden, durch den Vorsitzenden des Rates der Geschäftsführer geleitet. In dessen Abwesenheit kann der Rat der Geschäftsführer ein anderes Mitglied des Rates der Geschäftsführer durch einen Mehrheitsbeschluss der anwesenden oder vertretenen Mitglieder als Vorsitzenden pro tempore ernennen.

17.3 Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung des Rates der Geschäftsführer teilnehmen, indem er ein anderen Geschäftsführer schriftlich, per Faxschreiben, E-Mail oder durch ein anderes vergleichbares Kommunikationsmittel bevollmächtigt, wobei eine Kopie der Bevollmächtigung als hinreichender Nachweis dient. Ein Geschäftsführer kann einen oder mehrere, aber nicht alle anderen Geschäftsführer vertreten.

17.4 Eine Sitzung des Rates der Geschäftsführer kann auch mittels Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch ein anderes Kommunikationsmittel abgehalten werden, welches es allen Teilnehmern ermöglicht, einander durchgängig zu hören und tatsächlich an der Sitzung teilzunehmen. Eine Teilnahme an einer Sitzung durch solche Kommunikationsmittel ist gleichbedeutend mit einer persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung und die Sitzung gilt als am Sitz der Gesellschaft abgehalten.

17.5 Der Rat der Geschäftsführer kann nur dann wirksam handeln und abstimmen, wenn zumindest die Mehrheit seiner Mitglieder in der Sitzung anwesend oder vertreten ist.

17.6 Beschlüsse werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der an der Sitzung des Rates der Geschäftsführer teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Der Vorsitzende des Rates der Geschäftsführer, falls vorhanden, hat im Falle von Stimmgleichheit nicht die entscheidende Stimme. Sofern die Gesellschafterversammlung jedoch unterschiedliche Kategorien von Geschäftsführern ernannt hat (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), werden Beschlüsse des Rates der Geschäftsführer nur dann wirksam gefasst, wenn sie von der Mehrheit der Geschäftsführer einschließlich mindestens eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B (oder deren Vertreter) gefasst werden.

17.7 Der Rat der Geschäftsführer kann einstimmig Beschlüsse im Umlaufverfahren mittels schriftlicher Zustimmung, per Faxschreiben, E-Mail oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel fassen. Jeder Geschäftsführer kann seine Zustimmung getrennt erteilen, wobei die Gesamtheit aller schriftlichen Zustimmungen die Annahme des betreffenden Beschlusses nachweist. Das Datum der letzten Unterschrift gilt als das Datum eines derart gefassten Beschlusses.

Art. 18. Protokoll von Sitzungen des Rates der Geschäftsführer - Protokoll der Entscheidungen des alleinigen Geschäftsführers.

18.1 Das Protokoll einer Sitzung des Rates der Geschäftsführer wird vom Vorsitzenden des Rates der Geschäftsführer, falls vorhanden oder, im Falle seiner Abwesenheit, vom Vorsitzenden pro tempore und dem Schriftführer (falls vorhanden) oder von zwei (2) beliebigen Geschäftsführern unterzeichnet. Sofern die Gesellschafterversammlung unterschiedliche Kategorien von Geschäftsführern ernannt hat (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), werden solche Protokolle durch einen (1) Geschäftsführer der Kategorie A und einen (1) Geschäftsführer der Kategorie B (oder deren Vertreter) unterzeichnet. Kopien und Auszüge solcher Protokolle, die in einem Gerichtsverfahren oder auf sonstige Weise vorgelegt werden können, werden vom Vorsitzenden des Rates der Geschäftsführer, falls vorhanden, oder von zwei (2) beliebigen Geschäftsführern unterzeichnet. Sofern die Gesellschafterversammlung unterschiedliche Kategorien von Geschäftsführern ernannt hat (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), werden solche Kopien oder Auszüge durch einen (1) Geschäftsführer der Kategorie A und einen (1) Geschäftsführer der Kategorie B (oder deren Vertreter) unterzeichnet.

18.2 Die Entscheidungen des alleinigen Geschäftsführers werden in ein Protokoll aufgenommen, welches vom alleinigen Geschäftsführer unterzeichnet wird. Kopien und Auszüge solcher Protokolle, die in einem Gerichtsverfahren oder auf sonstige Weise vorgelegt werden können, werden vom alleinigen Geschäftsführer unterzeichnet.

Art. 19. Verpflichtung der Gesellschaft gegenüber Dritten. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten unter allen Umständen durch (i) die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder, für den Fall, dass die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, durch die gemeinsame Unterschrift zwei (2) beliebiger Geschäftsführer wirksam verpflichtet; sofern die Gesellschafterversammlung unterschiedliche Kategorien von Geschäftsführern ernannt hat (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift mindestens eines (1) Geschäftsführers der Kategorie A und eines (1) Geschäftsführers der Kategorie B (oder deren Vertreter), oder (ii) durch die gemeinsamen Unterschriften oder die alleinige Unterschrift jedweder Person(en), der/ denen eine Unterschriftsbefugnis durch den Rat der Geschäftsführer übertragen worden ist, wirksam verpflichtet.

E. Aufsicht und Prüfung der Gesellschaft

Art. 20. Rechnungsprüfer/Wirtschaftsprüfer.

20.1 Falls und solange die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, werden die Geschäfte der Gesellschaft durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer beaufsichtigt (commissaire(s)). Die Gesellschafterversammlung ernennt die Rechnungsprüfer und legt ihre Amtszeit fest.

20.2 Ein Rechnungsprüfer kann jederzeit und ohne Grund von der Gesellschafterversammlung abberufen werden.

20.3 Die Rechnungsprüfer haben ein unbeschränktes Recht der permanenten Überprüfung und Kontrolle aller Geschäfte der Gesellschaft.

20.4 Wenn die Gesellschafter im Einklang mit den Bestimmungen des Artikels 69 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 betreffend das Handelsregister und die Buchhaltung und den Jahresabschluss von Unternehmen, in der jeweils gültigen Fassung, einen oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer (réviseurs d'entreprise agréé(s)) ernennen, entfällt die Funktion des Rechnungsprüfers.

20.5 Ein unabhängiger Wirtschaftsprüfer darf nur aus berechtigtem Grund oder mit seiner Zustimmung durch die Gesellschafterversammlung abberufen werden.

F. Geschäftsjahr - Jahresabschluss - Gewinne - Abschlagsdividenden

Art. 21. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 22. Jahresabschluss und Gewinne.

22.1 Am Ende jeden Geschäftsjahres werden die Bücher geschlossen und der Rat der Geschäftsführer erstellt im Einklang mit den gesetzlichen Anforderungen ein Inventar der Aktiva und Passiva, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung.

22.2 Vom jährlichen Nettogewinn der Gesellschaft werden mindestens fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft zugeführt. Diese Zuführung ist nicht mehr verpflichtend, sobald und solange die Gesamtsumme dieser Rücklage der Gesellschaft zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

22.3 Durch einen Gesellschafter erbrachte Einlagen in Rücklagen können mit Zustimmung dieses Gesellschafters ebenfalls der gesetzlichen Rücklage zugeführt werden.

22.4 Im Falle einer Herabsetzung des Gesellschaftskapitals kann die gesetzliche Rücklage entsprechend herabgesetzt werden, so dass diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals nicht übersteigt.

22.5 Auf Vorschlag des Rates der Geschäftsführer bestimmt die Gesellschafterversammlung im Einklang mit den gesetzlichen Vorschriften und den Bestimmungen dieser Satzung wie der verbleibende Bilanzgewinn der Gesellschaft verwendet werden soll.

22.6 Ausschüttungen an die Gesellschafter erfolgen proportional zur Anzahl der von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile.

Art. 23. Abschlagsdividenden - Agio und andere Kapitalreserven.

23.1 Der Rat der Geschäftsführer kann Abschlagsdividenden auf Grundlage von Zwischenabschlüssen zahlen, welche vom Rat der Geschäftsführer vorbereitet wurden und belegen, dass ausreichende Mittel für eine Abschlagsdividende zur Verfügung stehen. Der ausschüttbare Betrag darf nicht die Summe der seit dem Ende des vergangenen Geschäftsjahres angefallenen Gewinne, gegebenenfalls erhöht durch vorgetragene Gewinne und ausschüttbare Rücklagen, beziehungsweise vermindert durch vorgetragene Verluste oder Summen, die einer Rücklage zugeführt werden, welche nach dem Gesetz von 1915 oder dieser Satzung nicht ausgeschüttet werden darf, übersteigen.

23.2 Das Agio, andere Kapitalreserven und andere ausschüttbare Rücklagen können, im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes von 1915 und den Regelungen dieser Satzung, frei an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft im Einklang mit Artikel 3.2 dieser Satzung wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren ausgeführt, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, die über die Auflösung der Gesellschaft beschließt und die Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren bestimmt. Soweit nichts anderes bestimmt wird haben die Liquidatoren die weitestgehenden Rechte für die Verwertung der Vermögenswerte und die Tilgung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

24.2 Der sich nach Verwertung der Vermögenswerte und Tilgung der Verbindlichkeiten ergebende Überschuss wird an die Gesellschafter proportional zur Anzahl der von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile verteilt.

H. Schlussbestimmungen - Anwendbares recht

Art. 25. Anwendbares Recht. Für alle in dieser Satzung nicht geregelten Angelegenheiten gelten die Regelungen des Gesetzes von 1915.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

2. Abschlagsdividenden können auch während des ersten Geschäftsjahres der Gesellschaft ausgeschüttet werden.

Zeichnung und Zahlung

Die fünfzehntausend (15.000) ausgegebenen Anteile wurden durch Rocket Internet AG, vorbenannt, zum Preis von fünfzehntausend Euro (EUR 15.000) gezeichnet.

Die Einlage für so gezeichnete Anteile wurde vollständig in bar erbracht, so dass der Gesellschaft ein Betrag in Höhe von fünfzehntausend Euro (EUR 15.000) zur Verfügung steht, was dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Die gesamte Einlage von in Höhe von fünfzehntausend Euro (EUR 15.000) wird vollständig dem Gesellschaftskapital zugeführt.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Auslagen

Die der Gesellschaft aufgrund oder im Zusammenhang mit ihrer Gründung entstandenen Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen werden auf EUR 1.800,- geschätzt.

Beschlüsse des Alleingeschafters

Der Gründungsgeschafter, welcher das gesamte Gesellschaftskapital repräsentiert und welcher auf eine formelle Einberufungsbekanntmachung verzichtet, hat daraufhin folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft ist in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.
2. Die folgende Person wird für unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer der Kategorie A der Gesellschaft ernannt:
 - Herr Christian Senitz, geboren am 27. Januar 1978 in Aschersleben, Deutschland, geschäftsansässig in Johannisstrasse 20, D-10117 Berlin.

Die folgenden Personen werden für unbegrenzte Zeit als Kategorie B Geschäftsführer bestellt:

- Herr Ulrich Binninger, geboren am 30. August 1966 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen, Luxemburg.
- Herr Julien De Mayer, geboren am 9 April 1982 in Etterbeek, Belgien, geschäftsansässig in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

3. Jeder einzelne der Geschäftsführer der Gesellschaft, ungeachtet seiner Kategorie, ist ermächtigt, das Anteilhaberregister, welches am Tag der Gründung der Gesellschaft erstellt wird, allein im Namen und für Rechnung des alleinigen Geschafters zu unterzeichnen.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Der beurkundende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Ersuchen der erschienenen Partei, dass diese Urkunde auf Anfrage der erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Fassung vorrangig sein.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei verlesen wurde, welche dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, hat der Bevollmächtigte die Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: J. DE MAYER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/2438. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Februar 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015024157/584.

(150028068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

St. Jude Medical Luxembourg Holdings NT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.725.527,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 193.709.

In the year two thousand and fourteen (2014), on the twelfth (12th) day of December, before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

were adopted the resolutions of the sole shareholder of St. Jude Medical Luxembourg Holdings NT S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) (the Company).

The Company was incorporated on 28 November 2014 pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, not yet published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette). The articles of association of the Company (the Articles) have been not amended since the incorporation of the Company.

THERE APPEARED:

St. Jude Medical, Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Minnesota, United States of America, having its registered office at One St. Jude Medical Drive, St. Paul, Minnesota 55117-9983, United States of America, and registered with the Secretary of State of Minnesota under registration number 2U-65 (the Sole Shareholder),

duly and validly represented for the purpose hereof by Maître Laura Hominal, lawyer, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, duly and validly represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. all the twenty thousand (20,000) shares of the Company, with a nominal value of one United States dollar (USD1) each, representing the entire share capital of the Company amounting to twenty thousand United States dollars (USD20,000) are present or duly and validly represented, so that the Sole Shareholder may validly resolve on all the items composing the Agenda (as this term is defined below);

II. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the items contained in the following agenda (the Agenda):

(1) Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of one million seven hundred twenty-five thousand five hundred twenty-seven United States dollars (USD1,725,527) in order to bring it from its current amount of twenty thousand United States dollars (USD20,000) up to a new amount of one million seven hundred forty-five thousand five hundred twenty-seven United States dollars (USD1,745,527) through the creation and issuance of one million seven hundred twenty-five thousand five hundred twenty-seven (1,725,527) shares of the Company, with a nominal value of one United States dollar (USD1) each, which subscription shall be entirely reserved to St. Jude Medical, Inc. and which shall be fully paid-up by the latter through the completion of a contribution of one hundred per cent. (100%) of its membership interests in SJM NT US LLC held by St. Jude Medical, Inc. to the benefit of the Company, representing an aggregate contribution value of one hundred seventy-two million five hundred fifty-two thousand seven hundred twenty United States dollars (USD172,552,720);

(2) Redemption of twenty thousand (20,000) shares of the Company, with a nominal value of one United States dollar (USD1) each, and correlative decrease of the share capital of the Company by an aggregate amount of twenty thousand United States dollars (USD20,000) in order to bring it from its current amount of one million seven hundred forty-five thousand five hundred twenty-seven United States dollars (USD1,745,527) down to a new amount of one million seven hundred twenty-five thousand five hundred twenty-seven United States dollars (USD1,725,527);

(3) Amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes performed to the share capital of the Company contemplated under items (1) and (2) above;

(4) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority granted to any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to individually, with full power of substitution, proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shares of the Company and to see to any formalities required, necessary or useful in connection therewith; and

(5) Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of one million seven hundred twenty-five thousand five hundred twenty-seven United States dollars (USD1,725,527) in order to bring it from its current amount of twenty thousand United States dollars (USD20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares of the Company, with a nominal value of one United States dollar (USD1) each, up to a new amount of one million seven hundred forty-five thousand five hundred twenty-seven United States dollars (USD1,745,527), through the creation and issuance of one million seven hundred twenty-five five hundred twenty-seven (1,725,527) new shares of the Company, with a nominal value of one United States dollar (USD1) each.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, duly and validly represented for the purpose hereof as stated above, hereby expressly subscribes for one million seven hundred twenty-five thousand five hundred twenty-seven (1,725,527) new shares of the Company, with a nominal value of one United States dollar (USD1) each (together, the New Shares), representing an aggregate

subscription price of one million seven hundred twenty-five thousand five hundred twenty-seven United States dollars (USD1,725,527) which shall be allocated to the credit of the share capital account (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 – Capital souscrit) of the Company.

The New Shares shall be fully paid up by the Sole Shareholder through the completion of a contribution in kind consisting of one hundred per cent. (100%) of the membership interests of SJM NT US LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington New Castle, Delaware 19801, United States of America, and registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 5647458, representing an aggregate contribution value of one hundred seventy-two million four hundred fifty-thousand seven hundred twenty United States dollars (USD172,452,720) (respectively the Contribution and the Contributed Assets).

A portion of the Contribution, in an aggregate amount of one million seven hundred twenty-five thousand five hundred twenty-seven United States dollars (USD1,725,527), shall be allocated to the share capital account (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 – Capital souscrit) of the Company in order to fully pay-up the New Shares.

The aggregate contribution value and free transferability of the Contributed Assets contributed by the Sole Shareholder to the Company are supported by a certificate of free transferability, contribution, allocation and valuation issued by the Sole Shareholder (the Certificate) to the Company, which confirms inter alia that the aggregate contribution value of the Contributed Assets amounts to one hundred seventy-two million five hundred fifty-two thousand seven hundred twenty United States dollars (USD172,552,720) and that the legal and beneficial ownership of the Contributed Assets, with full title guarantee, may be freely transferred by the Sole Shareholder to the benefit of the Company, as such Certificate has been shown.

On the basis of the Certificate, the undersigned notary witnesses the full payment of the subscription amount in relation to the issuance of the New Shares, so that the same are therefore fully paid-up further to the completion of the Contribution.

The Sole Shareholder therefore expressly resolves to issue and hereby issues to itself one million seven hundred twenty-five thousand five hundred twenty-seven (1,725,527) shares of the Company, with a nominal value of one United States dollar (USD1) each, in its capacity as Sole Shareholder of the Company and sole subscriber for the New Shares.

All the New Shares have been fully paid up by the Sole Shareholder to the Company through the Contribution.

As the result of the above, the share capital of the Company shall amount to one million seven hundred forty-five thousand five hundred twenty-seven United States dollars (USD1,745,527) represented by one million seven hundred forty-five thousand five hundred twenty-seven (1,745,527) shares of the Company, with a nominal value of one United States dollar (USD1) each, all of which are entirely held by the Sole Shareholder.

Second resolution

Further to the adoption of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves (i) to proceed with the redemption of twenty thousand (20,000) shares of the Company, with a nominal value of one United States dollar (USD1) each, representing an aggregate redemption price of twenty thousand United States dollars (USD20,000), and (ii) to subsequently reduce the share capital of the Company by an aggregate amount of twenty thousand United States dollars (USD20,000) in order to bring it from its current amount of one million seven hundred forty-five thousand five hundred twenty-seven United States dollars (USD1,745,527) down to a new amount of one million seven hundred twenty-five thousand five hundred twenty-seven United States dollars (USD1,725,527), represented and divided into one million seven hundred twenty-five thousand five hundred twenty-seven (1,725,527) shares of the Company, with a nominal value of one United States dollar (USD1) each, and with such rights and obligations as set out in the Articles.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6.1 of the Articles which shall now read as follows:

" **6.1. Outstanding share capital.** The share capital of the Company is set at one million seven hundred twenty-five thousand five hundred twenty-seven United States dollars (USD1,725,527), represented by one million seven hundred twenty-five thousand five hundred twenty-seven (1,725,527) shares with a nominal value of one United States dollar (USD1) each (each a Share and together the Shares)."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, each one of them acting individually, with full power of substitution under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the register of shares of the Company, including, for the avoidance of doubt, the signature of said register, of the changes mentioned under the resolutions above.

The Sole Shareholder further resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to see to any formalities in connection with the issuance of the New Shares by the Company to the Sole Shareholder, as outlined above, with the Luxembourg trade and companies register (Registre de

Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and the relevant publication in the Official Gazette and more generally, to accomplish any and all formalities which may be required, necessary or simply useful in connection with and for the purpose of the implementation of the above resolutions.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 7,000 euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the notary by its surname, name, civil status and residences, the said proxyholder of the Sole Shareholder signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze (2014), le douzième (12^{ème}) jour du mois de Décembre, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été adoptées les résolutions de l'associé unique de St. Jude Medical Luxembourg Holdings NT S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société).

La Société a été constituée le 28 Novembre 2014 suivant un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Journal Officiel). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A COMPARU:

St. Jude Medical, Inc., une société constituée et existant conformément aux lois de l'Etat du Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au One St. Jude Medical Drive, St. Paul, Minnesota 55117-9983, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secratry of State of Delaware sous le numéro d'immatriculation 2U-65 (l'Associé Unique),

dûment et valablement représentée pour les besoins des présentes par Maître Laura Hominal, avocat, dont l'adresse professionnelle est au 33, avenue J-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, dûment et valablement représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer que:

I. l'ensemble des vingt-mille (20.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD1) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à vingt mille dollars américains (USD20.0000) sont présentes ou dûment et valablement représentées, de telle sorte que l'Associé Unique peut valablement décider les points composant l'Ordre du Jour (tel que ce terme est défini plus bas);

II. l'Associé Unique a été convoqué à l'effet de se prononcer sur les points composant l'ordre du jour suivant (l'Ordre du Jour):

(1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant total d'un million sept cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-sept dollars américains (USD1.725.527) à l'effet de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD20.0000) à un nouveau montant d'un million sept cent quarante-cinq mille cinq cent vingt-sept dollars américains (USD1.745.527) par la création et l'émission d'un million sept cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-sept (1.725.527) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD1) chacune, dont la souscription sera entièrement réservée à St. Jude Medical, Inc. et qui seront intégralement payées par cette dernière par le biais d'un apport de cent pour cent (100%) de la participation dans SJM NT US LLC détenue par St. Jude Medical, Inc. à la Société, représentant une valeur totale d'apport de cent soixante-douze millions cinq cent cinquante-deux mille sept cent vingt dollars américains (USD172.552.720);

(2) Rachat de vingt mille (20.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD1) chacune, et réduction corrélative du capital social de la Société d'un montant total de vingt mille dollars américains (USD20.000) à l'effet de le porter de son montant actuel d'un million sept cent quarante-cinq mille cinq cent vingt-sept

dollars américains (USD1.745.527) à un nouveau montant d'un million sept cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-sept dollars américains (USD1.725.527);

(3) Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter les changements apportés au capital social de la Société envisagés aux points (1) et (2) ci-dessus;

(4) Modification du registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, pour individuellement, avec tous pouvoirs de substitution, procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et accomplir toutes les formalités requises, nécessaires ou utiles en rapport avec ces changements; et

(5) Divers.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total d'un million sept cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-sept dollars américains (USD1.725.527) à l'effet de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD1) chacune, à un nouveau montant d'un million sept cent quarante-cinq mille cinq cent vingt-sept dollars américains (USD1.745.527), par la création et l'émission d'un million sept cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-sept (1.725.527) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD1) chacune.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, dûment et valablement représenté pour les besoins des présentes tel qu'indiqué ci-dessus, souscrit expressément à un million sept cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-sept (1.725.527) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD1) chacune (ensemble, les Nouvelles Parts Sociales), représentant un prix total de souscription d'un million sept cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-sept dollars américains (USD1.725.527) qui sera alloué au crédit du compte de capital social (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales seront intégralement payées par l'Associé Unique par la réalisation d'un apport en nature de cent pour cent (100%) de sa participation dans SJM NT US LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro d'immatriculation 5647458, représentant une valeur totale d'apport de cent soixante-douze millions quatre cent cinquante-deux mille sept-cent vingt dollars américains (USD172.452.720) (respectivement l'Apport et les Actifs Apportés).

Une partie de l'Apport, pour un montant total d'un million sept cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-sept dollars américains (USD1.725.527), sera allouée au compte de capital social (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 – Capital souscrit) de la Société afin de payer intégralement les Nouvelles Parts Sociales.

La valeur totale d'apport et la libre cessibilité des Actifs Apportés par l'Associé Unique à la Société sont attestés par un certificat de libre cessibilité, apport, allocation et évaluation émis par l'Associé Unique (le Certificat) à la Société, qui confirme inter alia que la valeur totale d'apport des Actifs Apportés s'élève à cent soixante-douze millions cinq cent cinquante-deux mille sept cent vingt dollars américains (USD172.552.720) et que la propriété légale et réelle des Actifs Apportés, avec une garantie de pleine propriété, peut être librement transférée par l'Associé Unique à la Société, tel que ce Certificat a été présenté.

Sur la base du Certificat, le notaire instrumentant témoigne du paiement intégral du montant de souscription en lien avec l'émission des Nouvelles Parts Sociales, de telle sorte que ces dernières sont intégralement payées après la réalisation de l'Apport.

L'Associé Unique décide expressément d'émettre et émet par les présentes à lui-même un million sept cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-sept (1.725.527) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD1) chacune, en sa qualité d'Associé Unique de la Société et d'unique souscripteur des Nouvelles Parts Sociales.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement payées par l'Associé Unique à la Société par le biais de l'Apport.

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève à un million sept cent quarante-cinq mille cinq cent vingt-sept dollars américains (USD1.745.527) représenté par un million sept cent quarante-cinq mille cinq cent vingt-sept (1.745.527) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD1) chacune, étant intégralement souscrites par l'Associé Unique.

Deuxième résolution

Suite à l'adoption de la résolution précédente, l'Associé Unique décide (i) de procéder au rachat de vingt mille (20.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD1) chacune, représentant un prix total de rachat de vingt mille dollars américains (USD20.000), et (ii) de réduire consécutivement le capital social de la Société

d'un montant total de vingt mille dollars américains (USD20.000) à l'effet de le porter de son montant actuel d'un million sept cent quarante-cinq mille cinq cent vingt-sept dollars américains (USD1.745.527) à un nouveau montant d'un million sept cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-sept dollars américains (USD1.725.527), représenté par un million sept cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-sept (1.725.527) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD1) chacune, avec les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à un million sept cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-sept dollars américains (USD1.725.527), représenté par un million sept cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-sept (1.725.527) parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar américain (USD1) chacune (chacune une Part Sociale et ensemble les Parts Sociales).»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société et/ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, chacun d'eux agissant individuellement, avec tous pouvoirs de substitution sous leur seule signature, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement dans le registre de parts sociales de la Société, y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre, des changements mentionnés dans les résolutions ci-dessus.

L'Associé Unique décide de plus de donner pouvoir et autorité à tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, afin d'accomplir toutes les formalités en rapport avec l'émission des Nouvelles Parts Sociales par la Société à l'Associé Unique, telle que décrite ci-dessus, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à la publication au Journal Officiel et plus généralement, afin d'accomplir toutes les formalités qui pourraient être requises, nécessaires ou simplement utiles en lien avec et pour les besoins de la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Coûts

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit, qui seront supportées par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à approximativement 7.000 euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle Anglais, certifie qu'à la demande du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en Anglais suivi d'une version française. A la demande du même mandataire de l'Associé Unique et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de cet acte notarié.

Cet acte notarié, ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de l'Associé Unique a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hominal, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17727. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015023080/278.

(150026189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Totum S.C, Société Coopérative.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 194.393.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le neuf février

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Madame Danielle BAUER épouse BECKER, née le 02 octobre 1959 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3918 Mondercange, 4 rue d'Ehlerange,

2. Monsieur Cédric BREELS, né le 27 décembre 1973 à Namur (Belgique), demeurant à L-9050 Ettelbruck, 15, Grand-Rue,

3. Madame Catherine dite Cathy WELSCHBILLIG, née le 15 mai 1970 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3509 Dudelange, 81, Rue Michel Lentz,

4. Madame Denise THOMAS épouse FISCHER, née le 04 juillet 1957 à Luxembourg, demeurant à L-7784 Bissen, 5, Rue des Moulins,

5. Monsieur Jean-Olivier dit Olivier LUDOVICY, né le 28 août 1965 à Luxembourg, demeurant à L-9660 Insenborn, Maison 12,

6. Madame Isabelle LAMESCH épouse BERTÉ, née le 26 septembre 1964 à Luxembourg, demeurant à L-8805 Ram-brouch, 10A, Rue des Artisans,

7. Madame Marie-Claude ROLLER, née le 30 octobre 1962 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4069 Esch-sur-Alzette, 8, Rue Dr. Emile Colling.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société coopérative qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts sociales créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société coopérative («la Société») régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par les autres lois y relatives («les Lois»), par les présents statuts («les Statuts») et par un règlement d'ordre intérieur tel qu'approuvé par les Associés.

La Société doit comporter un minimum de trois associés et un maximum de sept.

Les propriétaires des parts sociales sont les Associés («les Associés»).

Art. 2. Responsabilité limitée des associés. La responsabilité des Associés de la Société est strictement limitée à leur part dans les fonds propres de la Société.

Il n'existe pas de solidarité ni d'indivisibilité entre Associés.

Art. 3. Dénomination sociale. La Société a comme dénomination «TOTUM S.C.»

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Foetz (Commune de Mondercange).

Il pourra être transféré sur le territoire de la Commune de Mondercange sur décision du conseil de gérance (ci-après nommé «le Conseil de Gérance»).

Art. 5. Objet. La société a pour objet pour son compte et pour le compte de tiers soit par elle-même ou par un intermédiaire autorisé tant au Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations se rapportant directement ou indirectement au commerce de détail ou de gros de tous produits de pharmacie, biothérapie, diététiques, soins de beauté, ainsi que l'achat et la vente de matières premières s'y rapportant et le commerce de tous produits homéopathiques.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières et mobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible de favoriser son développement.

Art. 6. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 7. Capital social. Le capital social de la Société est variable et n'est pas limité.

Au jour de la présente constitution le capital de la Société est divisé en parts sociales nominatives, d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (EUR 500), toutes entièrement libérées et souscrites («les Parts Sociales»).

L'Associé ne peut détenir qu'une seule Part Sociale et partant il ne dispose que d'un seul droit de vote à chaque assemblée générale, en accord avec l'article 17 des présents Statuts.

Les Parts Sociales sont nominatives, insaisissables et ne peuvent pas faire l'objet d'un gage.

Les Parts Sociales feront l'objet de titres nominatifs représentatifs de chaque Part Sociale.

Le registre des Associés que la Loi requiert sera tenu au siège de la Société et contiendra notamment le nom de chaque Associé et son domicile professionnel. Ce registre sera signé par chaque Associé et sera mis à jour une fois par an, au cours du mois de janvier. La propriété des Parts Sociales sera établie par inscription dans ce registre.

Sans préjudice des stipulations de l'article 7 paragraphe 2 ci-dessus, le Conseil de Gérance est autorisé à émettre un nombre illimité de Parts Sociales.

Art. 8. Règlement d'ordre intérieur. Les Associés peuvent adopter un règlement d'ordre intérieur (In House Rules, «les IHR») qui s'appliquera et qui aura force obligatoire pour tous Associés de la Société.

Les IHR ont pour objet de fixer les modalités de fonctionnement et d'organisation de la Société, et de manière générale, de régler les relations sociétales.

Les IHR sont préparées et approuvées par le Conseil de Gérance, puis soumises à l'approbation des Associés se prononçant à la majorité des votes exprimés.

A moins que les IHR n'en disposent autrement en prévoyant notamment la compétence unique du Conseil de Gérance pour en modifier les dispositions, toute proposition de modifier les dispositions des IHR sera également soumise à l'approbation des Associés se prononçant à la majorité des votes exprimés.

Toute préparation respectivement modification des IHR, valablement adoptée tel que décrit ci-dessus, s'appliquera et aura force obligatoire pour tout Associé de la Société, y compris ceux qui n'auraient pas voté en faveur de la préparation respectivement de la modification.

Art. 9. Admission et démission des Associés. Seuls tous les pharmaciens en exercice et titulaires d'une concession de pharmacie au Grand-Duché de Luxembourg, peuvent être candidats à devenir Associés de la Société.

Si des IHR ont été adoptées, les nouveaux Associés de la Société seront admis suivant la procédure d'admission y décrite.

A défaut d'adoption d'IHR les nouveaux Associés seront admis par décision du Conseil de Gérance.

L'acceptation expresse des Statuts et le cas échéant des IHR est une condition préalable à l'accession au statut de nouvel Associé.

Tout Associé peut se retirer de la Société à tout moment, par voie de démission. L'Associé démissionnaire ne peut notifier sa démission que moyennant un préavis de trois (3) mois.

L'Associé perd automatiquement sa qualité d'Associé le jour où il cessera ses activités professionnelles de pharmacien.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les Parts Sociales sont incessibles, tant entre Associés qu'à des tiers non associés.

Les Parts Sociales ne peuvent pas non plus être transmises pour cause de mort.

En cas de décès ou de perte par l'un des Associés de la Société de la qualité d'Associé, la Part Sociale qu'il détient sera automatiquement annulée et l'Associé, respectivement ses héritiers et ayants droit auront droit au versement du prix prévu dans les IHR, et à défaut, à la valeur nominale de sa Part Sociale, diminuée des pertes éventuelles, ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire à la clôture du dernier exercice social avant ladite annulation.

Entre le jour du fait générateur de la perte du statut d'Associé et le dernier jour du préavis de départ de l'Associé, la Société est autorisée, par décision du Conseil de Gérance, à racheter sa propre Part Sociale à l'Associé, tous les Associés ayant consenti une option de rachat en faveur de la Société sur toutes les Parts Sociales émises.

L'Associé (ou ses héritiers et ayants droit) dont la Part Sociale a été rachetée ou annulée, délègue tous pouvoirs au Conseil de Gérance afin de réaliser tout acte utile en relation et/ou toute formalité afférente au rachat ou à l'annulation de la Part Sociale, ainsi que pour mettre à jour le registre des Associés au nom et pour le compte du cédant, et/ou tout autre document qui serait impacté.

Art. 11. Gérance de la Société. La Société est administrée par un Conseil de Gérance, dont la composition, les pouvoirs et les modalités de fonctionnement sont fixés par les IHR.

A moins que les IHR n'en stipulent autrement, le Conseil de Gérance est composé de trois (3) membres au moins.

Le Conseil de Gérance réunit les gérants.

Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou à plusieurs agents ad hoc, qui ne doivent pas être nécessairement Associés ou membres du Conseil de Gérance.

Seuls les membres du Conseil de Gérance, ou les personnes qu'il mandate expressément par écrit, peuvent représenter et engager la Société.

Le Conseil de Gérance est présidé par un de ses membres qui porte le titre de Président(e) du Conseil de Gérance.

Les membres du Conseil de Gérance sont des Associés, ou non, de la Société; ils sont nommés pour un mandat de six (6) ans.

L'assemblée générale élit chacun des gérants à la majorité des Associés présents ou représentés.

Les gérants sont révocables ad nutum par vote de l'assemblée générale à la majorité des Associés présents ou représentés.

Les modalités exactes de nomination et de révocation des gérants seront, le cas échéant, prévues par les IHR.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder à toute formalité requise en cas de sortie ou d'entrée d'un Associé de la Société, entraînant une diminution ou une augmentation de capital subséquente. Il a la compétence, notamment, de déposer régulièrement une liste des Associés auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, signée par un membre du Conseil de Gérance, en application de l'article 133 de la Loi.

Les gérants pourront assister aux réunions du Conseil de Gérance par vidéoconférence, e-mail, téléfax, téléphone, ou par tout moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du Conseil de Gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, approuvée et signée par tous les gérants aura le même effet qu'une résolution approuvée pendant une réunion du Conseil de Gérance.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par fax, email, courrier, ou tout autre moyen électronique ou de communication appropriés.

Art. 12. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers, et en toutes circonstances, par la signature conjointe de trois gérants dont obligatoirement celle du gérant technique.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute (s) personne(s) à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir, notamment au cas où l'un des gérants a été mandaté d'assumer la gestion journalière courante de la Société.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance ne peut représenter qu'un seul autre membre du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 14. Rémunération et débours. La gérance sera effectuée à titre bénévole, seules les dépenses qui seront exposées en relation avec la gestion de la société seront remboursées.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs gérants a ou avait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Ces dispositions ne sont pas applicables lorsque l'opération en question est conclue à des conditions normales et si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux-mêmes au nom de la Société.

Art. 17. Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Art. 18. Contrôle de la Société. La surveillance de la Société est confiée à un commissaire, Associé ou non, dont le mandat ne peut dépasser six (6) ans.

Ce mandat est renouvelable.

La désignation de ce commissaire ou collègue sera définie par les IHR.

Art. 19. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale, tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, tous les derniers jeudis du mois d'avril, conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts, du Conseil de Gérance, ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui doit lui-même être associé.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs Associés.

Les résolutions seront adoptées par les associés à la majorité des votes exprimés, chaque Part Sociale donnant droit à une voix.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux Associés pour approbation.

Tout Associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 22. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 23. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les Associés décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux Associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Le Conseil de Gérance peut décider de procéder à un versement d'acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par lui duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acomptes sur dividendes ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 24. Dissolution et liquidation. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un Associé.

La Société ne peut être dissoute que par décision des Associés se prononçant à la majorité des votes exprimés.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les Associés.

Art. 25. Loyauté. Chaque Associé est tenu d'une obligation générale de loyauté et de confidentialité vis-à-vis de la Société, des autres Associés, des employés, des clients et des fournisseurs de la Société.

Ces obligations perdureront même après leur départ de la Société.

Au besoin les contours précis de ces obligations seront déterminés dans les IHR.

Art. 26. Arbitrage. Tout litige lié aux présents statuts ou aux IHR entre la Société et un Associé sera tranché par voie d'arbitrage.

La Société et l'Associé concerné nommeront chacun un arbitre, qui nommeront eux-mêmes ensemble un troisième arbitre qui présidera le tribunal d'arbitrage.

Le litige sera tranché en application du droit luxembourgeois, au Règlement d'Arbitrage du Centre d'Arbitrage de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, et des règles plus amplement prévus aux présents statuts et dans les IHR.

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Disposition transitoire

Par exception, le premier exercice social commence le jour de la constitution et s'achève le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2016.

Souscription et libération

Les parts sociales actuellement émises ont été souscrites par les associés prénommés, comme suit:

- Mme. Danielle BECKER-BAUER, prénommée,	1
- M. Cédric BREELS, prénommé	1
- Mme. Cathy WELSCHBILLIG, prénommée,	1
- Mme. Denise FISCHER-THOMAS, 8 prénommée,	1
- M. Olivier LUDOVICY, prénommé,	1
- Mme. Isabelle LAMESCH, prénommée,	1
- Mme. Marie-Claude ROLLER, prénommée,	1
TOTAL	7

Le total des parts sociales souscrites s'élève à SEPT (7) de sorte qu'à l'heure actuelle la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500.-) se trouve à la libre disposition de la société coopérative.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, en raison de sa constitution seront à charge de la Société.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants en leur qualité de seuls Associés de la Société, exerçant ainsi les pouvoirs de l'assemblée générale ont pris les résolutions suivantes:

1. Les Associés confirment l'adresse du siège social L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.
2. Ont été appelés aux fonctions de gérants administratifs, avec expiration de leur mandat à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021:
 - a) Madame Danielle BAUER épouse BECKER, née le 02 octobre 1959 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3918 Mondorange, 4 rue d'Ehlerange,
 - b) Monsieur Cédric BREELS, né le 27 décembre 1973 à Namur (Belgique), demeurant à L-9050 Ettelbruck, 15, Grand-Rue,
 - c) Madame Catherine dite Cathy WELSCHBILLIG, née le 15 mai 1970 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3509 Du-delange, 81, Rue Michel Lentz,
 - d) Madame Denise THOMAS épouse FISCHER, née le 04 juillet 1957 à Luxembourg, demeurant à L-7784 Bissen, 5, Rue des Moulins,
 - e) Monsieur Jean-Olivier dit Olivier LUDOVICY, né le 28 août 1965 à Luxembourg, demeurant à L-9660 Insenborn, Maison 12,
 - f) Madame Isabelle LAMESCH épouse BERTÉ, née le 26 septembre 1964 à Luxembourg, demeurant à L-8805 Ram-brouch, 10A, Rue des Artisans,
 - g) Madame Marie-Claude ROLLER, née le 30 octobre 1962 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4069 Esch-sur-Alzette, 8, Rue Dr. Emile Colling.
3. A été appelé aux fonctions de gérant technique, avec expiration de son mandat à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021:
 - Monsieur Philippe NOEL né le 05 février 1967 à Messancy (Belgique), demeurant à B-6792 Halanzy, 1, Rue des Buissons,

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social et pour chaque activité sus-visée, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Foetz, rue de l'Industrie, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec moi notaire la présente minute.

Signé: BAUER, BREELS, WELSCHBILLIG, THOMAS, LUDOVICY, LAMESCH, ROLLER, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10/02/2015. Relation: EAC/2015/3311. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10/02/2015.

Référence de publication: 2015023167/276.

(150027014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Ripiero Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 35.630.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf janvier.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue L-8510 Redange-sur-Attert, agissant en tant que mandataire de:

1. Mme Jacqueline ROCAFORT CALVET, directeur d'entreprises, née le 16 mars 1938 à Toulouse (France), demeurant à Calle Muntaner 526, 4° 1a, 08022 Barcelone (Espagne), et

2. Mme Ana ROCAFORT CALVET, directeur d'entreprises, née le 9 septembre 1942 à Barcelone (Espagne), demeurant à Av. Navarra, numéro 41, 08879 Sitges, Barcelone (Espagne).

en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, seront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme ci-avant, sont les seules et uniques associés (les «Associés») de «Ripiem Company S.à.R.L.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 8A, Boulevard de la Foire, (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35.630, constituée suivant acte reçu par Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 19 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 194 du 24 avril 1991.

Les Associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Clôture de l'exercice social à la date du 31 décembre 2014;

2. Démission des gérants et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

3. Changement de la nationalité de la société et transfert du siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg vers Calle Muntaner, 526, Barcelone (Espagne) avec maintien de la personnalité juridique de la société, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu ni à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société en Espagne;

4. Décision de continuer simultanément l'existence de la société en Espagne sous la dénomination «Ripiem Company S.L.»;

5. Désignation des nouveaux organes statutaires avec nomination en qualité de gérants de Madame Jacqueline ROCAFORT CALVET, née le 14 mars 1938 à Toulouse (France), résidente à CALLE MUNTANER 526, 4° 1^a 08022 Barcelona (Espagne), et de Madame Ana ROCAFORT CALVET, née le 9 septembre 1942 à Barcelone (Espagne), demeurant au AV. NAVARRA, N° 41, 08879 SITGES à Barcelone (Espagne);

6. Désignation avec pouvoir de substitution au notaire Maître Amador Lopez Baliña, notaire de résidence à 08037 Barcelona (Espagne), C/ Pau Claris, 163, 3° , qui procédera à toute notification au registre du commerce et des sociétés espagnol de Barcelone (Espagne), signera les nouveaux statuts, les rendra effectifs, accomplira toutes formalités liées au transfert du siège social, ledit mandataire ayant notamment le pouvoir de représenter la société devant toutes instances administratives et fiscales en Espagne à la suite du transfert du siège et du changement de nationalité;

7. Désignation en qualité de mandataire tout employé de l'étude du notaire instrumentant à qui sera conféré tous pouvoirs pour faire opérer la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sur base d'un certificat d'inscription au registre de commerce et des sociétés d'Espagne;

8. Divers.

Première résolution

Les Associés clôturent l'exercice social à la date du 31 décembre 2014.

Deuxième résolution:

Les Associés acceptent la démission des gérants actuels de la Société avec effet au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution:

Conformément à l'article 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, les Associés ont décidé de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège statutaire, administratif et de direction effective de la Société vers Calle Muntaner, 526, Barcelone (Espagne).

En conséquence du transfert de siège social vers l'Espagne, effectué avec maintien de la personnalité juridique de la Société, le changement de nationalité et le transfert de siège ne donnant lieu ni à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la Société en Espagne.

La Société ne maintiendra pas de succursales ni d'autre entité juridique au Luxembourg.

Quatrième résolution:

Les Associés ont décidé de continuer simultanément l'existence de la Société en Espagne sous la dénomination «Ripiem Company S.L.».

Cinquième résolution:

Les Associés ont décidé de nommer en qualité de gérants pour une période indéterminée:

- Madame Jacqueline ROCAFORT CALVET, née le 14 mars 1938 à Toulouse (France), résidente à CALLE MUNTANER 526, 4º 1ª 08022 Barcelona (Espagne), et

- Madame Ana ROCAFORT CALVET, née le 9 septembre 1942 à Barcelone (Espagne), demeurant au AV. NAVARRA, Nº 41, 08879 SITGES à Barcelone (Espagne).

Sixième résolution:

Les Associés ont décidé de désigner avec pouvoir de substitution au notaire Maître Amador Lopez Baliña, notaire de résidence à 08037 Barcelona (Espagne), C/ Pau Claris, 163, 3º, qui procédera à toute notification au registre de commerce et des sociétés en Espagne, signera les nouveaux statuts, les rendra effectifs, accomplira toutes formalités liées au transfert du siège social, ledit mandataire ayant notamment le pouvoir de représenter la société devant toutes instances administratives et fiscales en Espagne à la suite du transfert du siège et du changement de nationalité.

Septième résolution:

Les Associés ont décidé de désigner en qualité de mandataire tout employé de l'étude du notaire instrumentant, à qui seront conférés tous pouvoirs pour faire opérer la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sur base d'un certificat d'inscription au registre de commerce et des sociétés en Espagne.

Huitième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les conformer aux prescriptions de la loi espagnole et de leur donner la teneur suivante, étant entendu que les formalités prévues par la loi espagnole en vue de faire adopter ces nouveaux statuts aux dispositions légales en vigueur en Espagne devront être accomplies:

“Capítulo I. - Disposiciones generales.

Art. 1. La Sociedad se denomina "RIPIEMO COMPANY, S.L.”

Art. 2. La Sociedad tiene por objeto:

i. La tenencia de participaciones, en la forma que fueren, en empresas en España o extranjeras, y en todo tipo de inversiones, la adquisición mediante la compra, suscripción o de cualquier otra manera, la transmisión mediante la venta y/o, permuta de las mismas; así como la administración el control y el desarrollo de tales participaciones, dejando a salvo las actividades reservadas a las Instituciones de Inversión Colectiva, Sociedades y Agencias de valores. La gestión e intermediación en la propiedad inmobiliaria.

ii. La construcción, rehabilitación, reforma, compraventa, permuta, enajenación y promoción de inmuebles para viviendas, apartamentos, locales de negocio, despacho, almacenes y parkings, bien para su enajenación y aportación en cualquier forma admisible en derecho, incluido el régimen de propiedad horizontal, bien para su arriendo (no financiero) o explotación, así como la adquisición o enajenación de terrenos, fincas rústicas o urbanas, su urbanización y parcelación.

iii. El asesoramiento técnico en el campo de la construcción e inversión inmobiliaria.

iv. Las actividades integrantes del objeto social pueden ser desarrolladas por la sociedad total o parcialmente de modo indirecto, mediante la titularidad de acciones o de participaciones en sociedades con objeto idéntico o análogo.

Art. 3. Quedan excluidas del objeto social todas aquellas actividades para cuyo ejercicio la Ley exija requisitos especiales que no queden cumplidos por esta Sociedad.

Si las disposiciones legales exigiesen para el ejercicio de algunas de las actividades comprendidas en el objeto social algún título profesional, o autorización administrativa, o inscripción en Registros Públicos, dichas actividades deberán realizarse por medio de persona que ostente dicha titularidad profesional y, en su caso, no podrán iniciarse antes de que se hayan cumplido los requisitos administrativos exigidos.

La presente sociedad no queda sujeta al régimen de las sociedades profesionales reguladas por la Ley 2/2007, de 15 de marzo, de Sociedades Profesionales.

Art. 4. La duración de la sociedad es indefinida y dará comienzo a sus operaciones el día de su constitución, sin perjuicio de su inscripción en los Registros Administrativos correspondientes.

Art. 5. La fecha de cierre del ejercicio social será el día 31 de Diciembre de cada año.

Art. 6. El domicilio de la sociedad se establece en Barcelona (08010), calle Muntaner, 526.

Art. 7. El capital social es de CUARENTA Y NUEVE MIL CUATROCIENTOS OCHENTA EUROS (49.480.-.... dividido en 4.980 participaciones sociales, número 1 al 4.980 ambos inclusive, de DIEZ EUROS (10.-€) de valor nominal cada una, acumulables e indivisibles, que no podrán incorporarse a títulos negociables ni denominarse acciones. El capital social está íntegramente suscrito y desembolsado.

Capítulo II. - Régimen de las participaciones sociales.

Art. 8. Las participaciones sociales están sujetas al régimen previsto en la Ley.

La transmisión de participaciones sociales y la constitución del derecho real de prenda deberá constar en documento público. La constitución de otros derechos reales deberá constar en Escritura Pública.

Los derechos frente a la Sociedad se podrán ejercer desde que ésta tenga conocimiento de la transmisión o constitución del gravamen.

La sociedad llevará un libro registro de socios que cualquier socio podrá examinar y del que los titulares podrán obtener certificaciones de los derechos registrados a su nombre.

Art. 9. La transmisión de participaciones sociales se regirá por lo dispuesto en los artículos 106 y siguientes de la Ley. En consecuencia, será libre la transmisión voluntaria de participaciones por actos "inter vivos" entre socios, o a favor del cónyuge, ascendientes o descendientes del socio o de Sociedades pertenecientes al mismo grupo que la transmitente, así como las transmisiones "mortis-causa".

Art. 10. En caso de usufructo de participaciones, la cualidad de socio reside en el nudo propietario, pero el usufructuario tendrá derecho en todo caso a los dividendos acordados por la Sociedad durante el usufructo. En el caso de prenda corresponderá al propietario el ejercicio de los derechos del socio.

Capítulo III. - Organos sociales.

Art. 11. Los órganos sociales son la Junta General y los Administradores, y en lo no previsto en estos Estatutos se regirán por lo dispuesto en la Ley.

Art. 12. Junta general. Los socios reunidos en Junta General decidirán, por la mayoría legal, en los asuntos propios de la competencia de la Junta.

Art. 13. Convocatoria. La Junta General será convocada por los Administradores, o liquidadores, en su caso, de forma individual mediante carta, telegrama, fax o cualquier otro medio escrito o electrónico que permita asegurar su recepción por parte de todos los socios en el lugar designado al efecto en el libro registro de socios.

Art. 14. Asistencia y representación. Todos los socios tienen derecho a asistir a la Junta General por sí o representados por otra persona, socio o no. La representación comprenderá la totalidad de las participaciones del representado, deberá conferirse por escrito y si no consta en documento público deberá ser especial para cada Junta.

Art. 15. Órgano de administración. El Órgano de Administración de la sociedad, a quien corresponde, de acuerdo con lo dispuesto en la Ley y en los Estatutos, la representación de la sociedad, en juicio y fuera de él, puede quedar estructurado, a elección de la Junta General, mediante cualquiera de los siguientes sistemas:

- a) Por un administrador único.
- b) Por un mínimo de dos y un máximo de cinco administradores mancomunados, que deberán actuar de forma conjunta dos cualesquiera de ellos.
- c) Por un mínimo de dos y un máximo de doce administradores solidarios, que actuarán individualmente.
- d) Por un Consejo de Administración compuesto de un mínimo de tres miembros y un máximo de doce miembros.

Art. 16. Para ser nombrado Administrador no se requerirá la condición de socio.

Art. 17. Los Administradores ejercerán su cargo por plazo INDEFINIDO pudiendo ser separados de su cargo por la Junta General aún cuando la separación no conste en el Orden del Día.

Art. 18. La representación de la Sociedad en juicio y fuera de él corresponde a los Administradores, y se extenderá a todos los actos comprendidos en el objeto social.

Art. 19. El cargo de Administrador es gratuito por lo que el órgano de administración no tendrá derecho a remuneración alguna.

Art. 20. Consejo de administración. Para el supuesto que la Junta General opte por un Consejo de Administración, éste erigirá, de entre sus miembros, a un Presidente y a un Vicepresidente, en su caso; también elegirá a un Secretario, y a un Vicesecretario, en su caso que podrán no ser consejeros, en cuyo supuesto tendrán voz pero no voto. Y ello siempre que tales nombramientos no hubieran sido concretados en el momento de la designación de los Consejeros por la Junta General.

El Consejo se reunirá siempre que lo acuerde su Presidente, bien a iniciativa propia, o cuando lo soliciten dos de sus miembros. La convocatoria se cursará mediante, carta, fax, telegrama o cualquier otro medio electrónico dirigida a todos y cada uno de sus miembros, con cinco días de antelación, quedando de ello la debida constancia en el acta. No será necesaria la previa convocatoria cuando estando reunidos todos los consejeros, decidieran por unanimidad su celebración.

El Consejo quedará válidamente constituido cuando concurran a la reunión, presentes o representados por otro consejero, la mitad más uno de sus miembros. La representación se conferirá mediante carta dirigida al Presidente. Los acuerdos se adoptarán por mayoría absoluta de los Consejeros concurrentes a la reunión. La votación por escrito y sin

sesión será válida sin ningún consejero se opone a ello Las discusiones ya acuerdos del Consejo se llevarán en un libro de actas, y serán firmadas por el Presidente y el Secretario.

La representación de la sociedad corresponderá al propio Consejo actuando colegiadamente. La delegación permanente de alguna o todas sus facultades legalmente delegables y la designación de los consejeros que hayan de ocupar tales cargos, requerirá para su validez el voto favorable de los dos tercios de los componentes del Consejo, y no producirá efecto alguno hasta su inscripción en el Registro Mercantil.

Capítulo IV. - Separacion y exclusion de los socios.

Art. 21. Los socios tendrán derecho a separarse de la Sociedad y podrán ser excluidos de la misma por acuerdo de la Junta General, por las causas y en la forma previstas en la Ley.

Capítulo V. - Disolucion y liquidacion.

Art. 22. La Sociedad se disolverá y liquidará por las causas y según el régimen establecido en los artículos 360 y siguientes de la Ley.

Art. 23. Los Administradores al tiempo de la disolución quedarán convertidos en liquidadores, salvo que la Junta General hubiese designado otros, con un máximo de siete, al acordar la disolución.

Los Liquidadores ejercerán su cargo por tiempo indefinido. Transcurridos tres años desde la apertura de la liquidación sin que se haya sometido a la aprobación de la Junta General el balance final de la liquidación, cualquier socio o persona con interés legítimo podrá solicitar del Juez de Primera Instancia del domicilio social la separación de los liquidadores en la forma prevista por la Ley.

Art. 24. La cuota de liquidación correspondiente a cada socio será proporcional a su participación en el capital Social.

Capítulo VI. - Sociedad unipersonal.

Art. 25. En caso de que la sociedad devenga unipersonal se estará a lo dispuesto en los artículos 12 y siguientes de la Ley, y el socio único ejercerá las competencias de la Junta General.

Transcurridos seis meses desde que un único socio sea propietario de todas las participaciones sociales, sin que esta circunstancia se hubiese inscrito en el Registro Mercantil, aquel responderá personal, ilimitada y solidariamente de las deudas sociales contraídas durante el periodo de unipersonalidad. Inscrita la unipersonalidad, el socio único no responderá de las deudas contraídas con posterioridad.

Disposición final

Art. 26. En todo lo no previsto y regulado expresamente en los presentes Estatutos sociales, será de aplicación lo dispuesto en la Ley de Sociedades de Capital vigente o la que derogara o modificara a ésta en el futuro.

En el caso de modificación o derogación posterior de la vigente Ley de sociedades de capital las remisiones realizadas en los presentes estatutos a preceptos que resultaren modificados o derogados se entenderán realizadas a los que sustituyan a los mismos en dicha futura normativa.

En todo caso será de aplicación preferente a lo aquí recogido lo dispuesto por cualquier norma de carácter imperativo, actual o futura.”

Condition suspensive

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités espagnoles compétentes. Tous pouvoirs sont conférés à Me Amador Lopez Baliña, prénommé, pour confirmer la réalisation de la condition suspensive.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à mille cinq cent soixante euros (1.560,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire instruant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 02 février 2015. Relation: DAC/2015/1834. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 09 février 2015.

Référence de publication: 2015023055/222.

(150026054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

CGP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.000.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 176.072.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CGP Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under the number B 176 072 and having a corporate capital of two million three hundred sixteen thousand two hundred fifty US dollars (USD 2,316,250.-) (the Company). The Company was incorporated on February 14, 2013 pursuant to a deed of Maitre Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, published on May 14, 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1134 page 54389. The articles of association of the Company have been amended for the last time on September 11, 2013 pursuant to a deed of Maitre Francis Kessler, prenamed, published on November 13, 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2853 page 136941.

There appeared:

Chris Garrod Investments limited, a company incorporated under the law of the Republic of Mauritius, having its registered office at Tower A, 1 CyberCity, Ebene, Mauritius, registered with the Mauritius Trade and Companies Register under number 114446 (the Sole Shareholder),

here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 18, 2014.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the corporate units in the corporate capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is the following:

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of two million six hundred eighty three thousand seven hundred fifty US dollars (USD 2,683,750.-) in order to bring the corporate capital of the Company from its present amount of two million three hundred sixteen thousand two hundred fifty US dollars (USD 2,316,250.-), represented by two million three hundred sixteen thousand two hundred fifty (2,316,250) corporate units, each having a par value of one US dollar (USD 1.-) to five million US dollars (USD 5,000,000.-), by way of the issue of two million six hundred eighty three thousand seven hundred fifty (2,683,750) new corporate units of the Company, having a par value of one US dollar (USD 1.-), with such corporate unit having the same rights and obligations as the existing corporate units.

2. Subscription to and payment of the increase of the corporate capital as described in item 1. above by a payment in kind.

3. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the corporate capital adopted under item 1. above.

4. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of two million six hundred eighty three thousand seven hundred fifty US dollars (USD 2,683,750.-) in order to bring the corporate capital of the Company from its present amount of two million three hundred sixteen thousand two hundred fifty US dollars (USD 2,316,250.-), represented by two million three hundred sixteen thousand two hundred fifty (2,316,250) corporate units, each having a par value of one US dollar (USD 1.-) to five million US dollars (USD 5,000,000.-), by way of the issue of two million six hundred eighty three thousand seven hundred fifty (2,683,750) new corporate units of the Company, having a par value of one US dollar (USD 1.-), with such corporate unit having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Second Resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes to two million six hundred eighty three thousand seven hundred fifty (2,683,750) new corporate units of the Company and fully pays up such corporate units by a contribution in kind consisting of a claim in an amount of two million six hundred eighty three thousand seven hundred fifty US dollars (USD 2,683,750.-) (the Claim) that the Sole Shareholder has against the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim is evidenced by inter alia (i) the interim balance sheet of the Company as at November 30, 2014 signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim balance sheet as at November 30, 2014 (the Balance Sheet) shows a Claim in an amount of at least two million six hundred eighty three thousand seven hundred fifty US dollars (USD 2,683,750.-) payable by the Company to the Sole Shareholder;
- the Sole Shareholder holds the Claim, is solely entitled to the Claim and possesses the power to dispose of the Claim;
- the Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
- based on generally accepted accounting principles, the Claim contributed to the Company is, as per the attached Balance Sheet, of at least two million six hundred eighty three thousand seven hundred fifty US dollars (USD 2,683,750.-) and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Claim contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim by the Sole Shareholder to the Company and upon the contribution of the Claim by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Claim which will be extinguished by way of a confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature *in varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The corporate capital is set at five million US dollars (USD 5,000,000.-) represented by five million (5,000,000) corporate units in registered form, having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,200.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de CGP Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 176 072 et ayant un capital social de deux millions trois cent seize mille deux cent cinquante US Dollars (2.316.250 USD.-) (la Société). La Société a été constituée le 14 février 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, publié le 14 mai 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1134 page 54389. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 11 septembre 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, prénoté, publié le 13 novembre 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2853 page 136941.

A comparu:

Chris Garrod Investments limited, une société constituée sous les lois de la République de Maurice, ayant son siège social à Tower A, 1 CyberCity, Ebene, République de Maurice, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de la République de Maurice sous le numéro 114446 (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 décembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions six cent quatre vingt trois mille sept cent cinquante US Dollars (2.683.750 USD.-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions trois cent seize mille deux cent cinquante US Dollars (2.316.250 USD.-), représenté par deux millions trois cent seize mille deux cent cinquante (2.316.250) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) à cinq millions d'US Dollars (USD 5.000.000,-), par l'émission de deux millions six cent quatre vingt trois mille sept cent cinquante (2.683.750) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-), laquelle a les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social tel que décrit au point 1. ci-dessus par un paiement en nature.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Divers.

I. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter et par la présente augmente le capital social de la Société d'un montant de deux millions six cent quatre vingt trois mille sept cent cinquante US Dollars (2.683.750 USD.-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions trois cent seize mille deux cent cinquante US Dollars (2.316.250 USD.-), représenté par deux millions trois cent seize mille deux cent cinquante (2.316.250) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) à cinq millions d'US Dollars (USD 5.000.000,-), par l'émission de deux millions six cent quatre vingt trois mille sept cent cinquante (2.683.750) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-), laquelle a les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare qu'il souscrit à deux millions six cent quatre vingt trois mille sept cent cinquante (2.683.750) nouvelles parts sociales et libère entièrement lesdites parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de deux millions six cent quatre vingt trois mille sept cent cinquante US Dollars (2.683.750 USD.-) (la Créance) que l'Associé Unique détient contre la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée entre autres par (i) les comptes intérimaires de la Société au 30 novembre 2013 signés pour approbation par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat: s Intérimaires) montrent une Créance d'un montant d'au moins deux millions six cent quatre vingt trois mille sept cent cinquante US Dollars (2.683.750 USD.-) payable par la Société à l'Associé Unique;

- l'Associé Unique détient la Créance, est le seul ayant-droit de la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;

- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est, suivant les Comptes Intérimaires, d'au moins deux millions six cent quatre vingt trois mille sept cent cinquante US Dollars (2.683.750 USD.-) et depuis la date des Comptes Intérimaires, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et

- toutes les formalités afin de céder la propriété légale de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance de l'Associé Unique à la Société et immédiatement après l'apport de la Créance à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance laquelle sera éteinte par voie de confusion conformément et pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Ledit certificat et une copie des Comptes Intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

Troisième Résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cinq millions d'US Dollars (USD 5.000.000,-) représenté par cinq millions (5.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de EUR 3.200.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 6 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/287. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015024121/196.

(150027895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

GE Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.200,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 56.197.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December, before us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

there appeared:

(1) General Electric International Holdings S.à r.l., a private company with limited liability according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (société à responsabilité limitée) having its registered offices at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under no. B. 62.841, duly represented herein by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal; and

(2) GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l., having its registered offices at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under no. B. 56.198, duly represented herein by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereinabove, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the sole legal and economic beneficiaries of the entire issued and paid up share capital of GE Financing (Luxembourg) S.à r.l., a private company with limited liability according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (société à responsabilité limitée), having its registered offices at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg,

the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under no. B. 56.197, incorporated on August 26, 1996 by deed of Maître André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, published in the Official Gazette of Luxembourg (Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) of November 21, 1996, number 603, whose articles of association were last amended on December 9, 2014, by deed of the undersigned notary, in the process of publication in the Official Gazette of (such company hereinafter: the "Company");

II. The capital of the Company is set at forty two thousand Euro (EUR 42,000.-), represented by eight hundred and forty (840) ordinary shares of a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, in registered form, all subscribed and fully paid-in.

III. The appearing parties, represented as stated hereinabove, wish to proceed to an extraordinary general meeting of shareholders of the Company, of which the agenda is worded as follows:

(i) Waiver of convening formalities.

(ii) Reduction of the Company's share capital from forty two thousand Euro (EUR 42,000.-) with an amount of twenty eight thousand eight hundred Euro (EUR 28,800.-) to thirteen thousand two hundred Euro (EUR 13,200.-) resulting from the redemption and cancellation of five hundred and seventy six (576) registered ordinary shares of a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each in the share capital of the Company, all held by General Electric International Holdings S.à. r.l. and simultaneous reimbursement of General Electric International Holdings S.à. r.l. at fair market value for the shares so cancelled by way of (a) a transfer of all of the quota held by GEFL in the share capital of GE K zép-Eur pai Ellát és Szolgáltató Korlátolt Felelősségű Társaság (also known as GE Central Europe Sourcing and Services Limited Liability Company), established according to the laws of Hungary, having its registered offices at 1138 Budapest, Váci út 117-119. A. ép. 5. em., registered with the Court of Registration of the Metropolitan Court under no. Cg. 01-09-687608 ("GECES"), consisting of one quota with a nominal value of one hundred fifty-two million thirty-seven thousand and eighty-seven Euros and seventy-one cents (EUR 152,037,087.71), at fair market value for an amount of one hundred and fifty two million three hundred and thirty six thousand and five hundred and eighty nine Euro (EUR 152,336,589) and (b) the transfer and assignment of two loan receivables in an aggregate amount of three hundred and thirty eight million two hundred and sixty six thousand six hundred and seventy six Euro (EUR 338,266,676) originating from two loan agreements entered into by and between the Company acting through its US branch (as "Lender") and GE Central Europe Sourcing & Services Ltd (as "Borrower") and (c) payment of an amount in cash of twenty two thousand seven hundred and thirty Euro (EUR 22,730), for a total value in aggregate of four hundred and ninety million six hundred and twenty five thousand nine hundred and ninety five Euro (EUR 490,625,995).

(iii) Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's Articles of Association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted in respect of item (ii).

(iv) Amendment of the Company's shareholders register, so as to reflect the resolutions to be adopted in respect of item (ii).

(v) Miscellaneous.

IV. The provisions of Article 6.4 of the Company's articles of association provide that shares in the share capital of the Company may be redeemed, provided that the Company has sufficient distributable reserves available for such purposes or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital,

The general meeting of shareholders of the Company ("Meeting") then took the following resolutions unanimously:

First resolution

The entire issued and paid up share capital of the Company being validly represented at the general meeting of shareholders of the Company, the Meeting waived any and all formalities in respect of the convening of a general meeting of shareholders of the Company, as prescribed by law or otherwise, considered itself to have been duly convened and duly authorized to deliberate and resolve on all matters recorded in the agenda as set out hereinabove.

Second resolution

The Meeting resolved to reduce the Company's share capital from forty two thousand Euro (EUR 42,000.-) with an amount of twenty eight thousand eight hundred Euro (EUR 28,800.-) to thirteen thousand two hundred Euro (EUR 13,200.-) resulting from the redemption and cancellation of five hundred and seventy six (576) registered ordinary shares of a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each in the share capital of the Company, all held by General Electric International Holdings S.à. r.l. and to simultaneously reimburse General Electric International Holdings S.à. r.l. at fair market value for the shares so cancelled by way of (a) a transfer of all of the quota held by GEFL in the share capital of GECES, consisting of one quota with a nominal value of one hundred fifty-two million thirty-seven thousand and eighty-seven Euros and seventy-one cents (EUR 152,037,087.71), at fair market value for an amount of one hundred and fifty two million three hundred and thirty six thousand and five hundred and eighty nine Euro (EUR 152,336,589) and (b) the transfer and assignment of two loan receivables in an aggregate amount of three hundred and thirty eight million two hundred and sixty six thousand six hundred and seventy six Euro (EUR 338,266,676) originating from two loan agreements entered into by and between the Company acting through its US branch (as "Lender") and GE Central Europe Sourcing & Services Ltd (as "Borrower") and (c) payment of an amount in cash of twenty two thousand seven hundred and thirty Euro (EUR

22,730), for a total value in aggregate of four hundred and ninety million six hundred and twenty five thousand nine hundred and ninety five Euro (EUR 490,625,995),

Third resolution

The Meeting declared that, as a result of the reduction of the Company's share capital, the number of shares in the Company's issued share capital was reduced from eight hundred and forty (840) ordinary shares of a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each to two hundred and sixty four (264) ordinary shares of a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, all fully subscribed and fully paid in, whereupon the Meeting resolved to amend the provisions of Article 5.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The company's capital is set at thirteen thousand two hundred Euro (EUR 13,200.-), represented by two hundred and sixty four (264) registered ordinary shares of a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, all subscribed and fully paid up."

Fourth resolution

The Meeting acknowledged that following the capital reduction as set out hereinabove, the shareholders register of the Company will be amended to reflect that all two hundred and sixty four (264) ordinary shares of a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each in the issued and paid up share capital of the Company are held by GE Holdings Luxembourg & Co S.à. r.l.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that as per the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a version in French. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French version of this deed, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first mentioned above.

The notarial deed having been read to the representative of the appearing party, the said person signed together with the notary, this present original deed.

**Follows the French translation of the preceding text:
Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de décembre, par-devant nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette,

ont comparu:

(1) General Electric International Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 62.841, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et

(2) GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L- 1313 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 56.198, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, par leur mandataires, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les parties comparantes représentent l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «GE Financing (Luxembourg) S, à r.l.», ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 56.197, constituée suivant acte de Maître André Jean-Joseph SCHWACHTGEN reçu en date du 26 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 novembre 1996, no. 603, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, reçu en date d'aujourd'hui, dans le processus de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après: la «Société»).

II. Les parties comparantes souhaitent de procéder à une assemblée générale des associés extraordinaire de la Société, dont l'ordre du jour est libellé comme suit;

(i) Renonciation aux formalités de convocation de l'assemblée générale des associés de la Société;

(ii) Réduction du capital social de la Société de son montant de quarante deux mille euros (42 000 EUR) à concurrence d'un montant de vingt-huit mille huit cents euros (28 800 EUR) à un montant de treize mille deux cents euros (13 200 EUR) résultant d'un rachat et l'annulation de cinq cent soixante-seize (576) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR) chacune, détenues par General Electric International Holdings S.à r.l. et remboursement de General Electric International Holdings S.à r.l. en nature à la juste valeur marchande des parts sociales ainsi annulées par (a) le transfert de la totalité du quota détenues par la Société au capital social de GE Közép-Európai Ellátó és Szolgáltató Kft (agissant également sous le nom: GE Central Europe Sourcing & Services Ltd), une société à responsabilité limitée

hongroise, ayant son siège au Váci út 77, Budapest, Hungary 1044, immatriculée auprès du Cour de Registration de la Cour Métropolitaine sous le no. Cg.01 -09-68760 ("GECES"), étant une quota d'une valeur nominale de cent cinquante-deux millions trente-sept mille quatre-vingt-sept euros et soixante onze centimes d'euro (152 037 087.71 EUR) pour la juste valeur marchande d'un montant de cent cinquante-deux millions trois cent trente-six mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros (152 336 589 EUR), (ii) par assignation de deux créances de la Société sous deux conventions de prêt entre la Société, agissant par sa succursale américain (prêteur) et GE Central Europe Sourcing & Services Ltd (emprunteur), pour une valeur intégrale de trois cent trente-huit millions deux cents soixante-six mille six cent soixante-seize Euros (338 266 676 EUR) et (c) par remboursement en espèces d'un montant de vingt-deux mille sept cent trente euros (22 730 EUR), soit pour un montant intégrale de quatre cent quatre-vingt-dix millions six cent vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros (490 625 995 EUR).

(iii) Modification subséquente des dispositions de l'article 5.1. des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions prises relatif aux points (ii).

(iv) Modification du registre d'actionnaires de la Société de manière à refléter les résolutions prises relatif aux points (ii).

(v) Divers.

III. Les dispositions de l'article 6.4 des statuts de la Société prévoient que la Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou si le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés de la Société (V «Assemblée») a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité des parts sociales émises et libérées du capital social de la Société étant valablement représentée à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, l'Assemblée a renoncé à toutes formalités à l'égard de la convocation d'une assemblée générale des actionnaires de la Société, telles que prescrites par la Loi ou autrement, a considéré elle-même avoir été dûment convoquée et dûment autorisée à délibérer et statuer sur toutes les points figurant dans l'ordre du jour tel qu'énoncé ci-dessus.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de procéder à une réduction du capital social de la Société de son montant actuel de quarante deux mille euros (42 000 EUR) à concurrence d'un montant de vingt-huit mille huit cents euros (28 800 EUR) à un montant de treize mille deux cents euros (13 200 EUR) résultant d'un rachat et l'annulation de cinq cent soixante-seize (576) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR) chacune, détenues par General Electric International Holdings S.à r.l. et remboursement de General Electric International Holdings S.à r.l. à la juste valeur marchande des parts sociales ainsi annulées par (a) le transfert de la totalité du quota de GECES, étant une quota d'une valeur nominale de cent cinquante-deux millions trente-sept mille quatre-vingt-sept euros et soixante onze centimes d'euro (152 037 087.71 EUR) pour la juste valeur marchande d'un montant de cent cinquante-deux millions trois cent trente-six mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros (152 336 589 EUR), (ii) par assignation de deux créances de la Société sous deux conventions de prêt entre la Société, agissant par sa succursale américain (prêteur) et GE Central Europe Sourcing & Services Ltd (emprunteur), pour une valeur intégrale de trois cent trente-huit millions deux cents soixante-six mille six cent soixante-seize Euros (338 266 676 EUR) et (c) par remboursement en espèces d'un montant de vingt-deux mille sept cent trente euros (22 730 EUR), soit pour un montant intégrale de quatre cent quatre-vingt-dix millions six cent vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros (490 625 995 EUR).

Troisième résolution

L'Assemblée a déclaré que, suite à cette réduction du capital social de la Société, le nombre des parts sociales du capital social de la Société a été réduit de huit cent quarante (840) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR) chacune à deux cent soixante-quatre (264) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR) chacune, et de modifier les dispositions de l'Article 5 des statuts de la Société et leur donner la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé et treize mille deux cents euros (13 200 EUR), représenté par deux cent soixante-quatre (264) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR) chacune, sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Assemblée a déclaré que le registre d'actionnaires de la Société sera modifié pour refléter que, suite à la réduction du capital social de la Société mentionnée ci-dessus, toutes les deux cent soixante-quatre (264) parts sociales d'une valeur nominal de EUR 50.- chacune au capital social émis et libéré de la Société sont détenues par GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17579 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015024270/206.

(150027797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

CGI Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 35.212.

L'an deux mille quinze, le quatorze janvier,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

LogicaCMG (Software) Ltd., une société constituée et organisée sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au NW1 2PL, Londres, Royaume-Uni, 75 Hampstead Road, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Angleterre sous le numéro 3294736 (l'«Actionnaire Unique»),

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration datée du 13 janvier 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que LogicaCMG (Software) Ltd. est l'associé unique de la société CGI Luxembourg SA, ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 7 Zone d'Activité Bourmicht, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.212, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 octobre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 16 mars 1991 sous le numéro 133 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1060 le 25 avril 2014 (la «Société»).

I. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 4 des statuts de la Société relatif à son objet social qui aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet de la Société est d'exercer toutes les activités d'un opérateur de système informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier telles que définies par les dispositions de l'article 29-4 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

La Société peut également exercer à destination de tout tiers toutes les activités de conseil, de vente, de prestations de services, de réalisation, et de conception, de systèmes informatiques aux entreprises, de mise en réseaux d'ordinateurs et de logiciels et plus généralement toutes opérations économiques, financières, civiles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires. La Société peut également procéder à la prise de participation directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'à la détention, la gestion ou le développement de ces participations.

L'objet de la Société permettra notamment l'acquisition et l'émission de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effet de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance, sûreté ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes les sociétés faisant

partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers (sans toutefois que ces activités d'octroi d'assistance, de prêts, d'avances, de sûretés ou de garanties ne constituent une activité du secteur financier nécessitant l'obtention d'un agrément préalable de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier ou de toute autre autorité administrative compétente).

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»;

2. Renouvellement de l'autorisation accordée au conseil d'administration, pour une durée de cinq (5) ans à compter de la publication de cette autorisation au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, de procéder à une augmentation du capital social jusqu'à 15.000.000,- € (quinze millions d'euros) avec faculté de suppression du droit de souscription préférentielle et modification subséquente de l'article 5 paragraphe 3 des statuts; et

3. Divers.

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif à son objet social qui aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet de la Société est d'exercer toutes les activités d'un opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier telles que définies par les dispositions de l'article 29-4 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

La Société peut également exercer à destination de tout tiers toutes les activités de conseil, de vente, de prestations de services, de réalisation, et de conception, de systèmes informatiques aux entreprises, de mise en réseaux d'ordinateurs et de logiciels et plus généralement toutes opérations économiques, financières, civiles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires. La Société peut également procéder à la prise de participation directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'à la détention, la gestion ou le développement de ces participations.

L'objet de la Société permettra notamment l'acquisition et l'émission de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effet de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance, sûreté ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes les sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers (sans toutefois que ces activités d'octroi d'assistance, de prêts, d'avances, de sûretés ou de garanties ne constituent une activité du secteur financier nécessitant l'obtention d'un agrément préalable de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier ou de toute autre autorité administrative compétente).

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.».

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de renouveler l'autorisation accordée au conseil d'administration de procéder à une augmentation du capital social jusqu'à 15.000.000 € (quinze millions d'euros) avec faculté de suppression du droit de souscription préférentielle. Cette autorisation est accordée pour une durée de cinq (5) ans à compter de la publication des présentes au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Actionnaire Unique a décidé de modifier le troisième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société relatif au capital social pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (paragraphe 3).** Par ailleurs, le Conseil d'Administration ou le Directoire est autorisé pendant cinq (5) ans à compter de la publication de cette autorisation au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital et des actions peuvent être émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le Conseil d'Administration ou le Directoire l'aura déterminé. Le Conseil d'Administration ou le Directoire est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre. Le Conseil d'Administration ou le Directoire peut donner pouvoir à un membre du Conseil d'Administration ou du Directoire, ou à un employé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 800,- (huit cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 janvier 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 1224. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015024119/117.

(150027011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

CN Corporate S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 194.423.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Nicolas CLAUDEL, employé privé, né à Saint-Dié (France) le 22 octobre 1978, demeurant à F-88650 Mandray, 235, route du Chaudfour.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "CN CORPORATE s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (€ 15.000.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante euros (€ 150.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Nicolas CLAUDEL, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (€ 15.000.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Nicolas CLAUDEL, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CLAUDEL, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3477. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015024134/137.

(150027802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Dashabo S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 26.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015024169/13.

(150028143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Domaine Alice Hartmann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 72-74, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 56.948.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 16 janvier 2015 que Me Marc KLEYR, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 31-33 rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg, a été nommé en tant que dépositaire au sens de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015024182/13.

(150027904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Falcon ME SPV SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 121.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015024228/10.

(150027355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Laguna S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 153.064.

—
Il résulte des résolutions du conseil d'administration du 11/02/2015:

Il est décidé nommer la société à responsabilité limitée UNCOS, avec siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, immatriculée au RCSL sous le numéro B141298, en tant que dépositaire légal des actions au porteur de la société LAGUNA S.A., SPF (B153064) et ceci en vertu de la loi du 28 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/02/2015.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015025191/15.

(150028353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.
